





# MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE

FONDÉE EN 1831 ET RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 10 NOVEMBRE 1850



**TOME LXXXII**

**2022**

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE HAUTE-GARONNE

**TOULOUSE**

HÔTEL D'ASSÉZAT - Place d'Assézat - 31000 TOULOUSE

### ***Comité de lecture et d'impression de ce volume***

Daniel CAZES, conservateur en chef honoraire du Musée Saint-Raymond, musée des Antiques de Toulouse et de la basilique Saint-Sernin

Quitterie CAZES, professeur d'histoire de l'art médiéval à l'Université de Toulouse 2 - Jean-Jaurès

Virginie CZERNIAK, maître de conférences en histoire de l'art médiéval à l'Université de Toulouse 2 Jean-Jaurès

Jacques DUBOIS, maître de conférences d'histoire de l'art médiéval à l'Université de Toulouse 2 - Jean-Jaurès

Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, docteur en histoire de l'art

Pascal JULIEN, professeur d'histoire de l'art moderne honoraire à l'Université de Toulouse 2 - Jean-Jaurès

Stéphane PIQUES, docteur en histoire, chercheur associé FRAMESPA à l'Université de Toulouse 2 - Jean-Jaurès

Henri PRADALIER, maître de conférences en histoire de l'art médiéval honoraire à l'Université de Toulouse 2 Jean-Jaurès

### ***Coordination éditoriale***

Anne-Laure NAPOLÉONE et Maurice SCHELLÈS

### ***Relecture, correction et harmonisation***

Louis PEYRUSSE

### ***Illustration de couverture***

Plan du *castellum* de Castel Bielh. DAO C. Viers.

### ***Abréviations***

AC Archives communales (suit le nom de la commune).

AD Archives départementales (suit le nom du département).

AM Archives municipales (suit le nom de la commune).

AMM *Archéologie du Midi Médiéval*.

AN Archives nationales (Paris).

BM Bibliothèque municipale (suit le nom de la commune).

BM Bulletin monumental.

Bnf Bibliothèque nationale de France (Paris).

BSAMF *Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France*.

CAF *Congrès Archéologique de France*.

MASIBLT *Mémoire de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*.

MSAMF *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*.

*Achevé d'imprimer sur les presses  
de l'imprimerie Escourbiac  
81304 Graulhet  
Juillet 2024  
Dépôt légal : octobre 2024*

Mise en page  
 art'air-éd.  
atelier de mise en forme des livres  
Pascale et Marc Balty - [www.artair-edition.fr](http://www.artair-edition.fr)

## ***Comité scientifique***

Claude ANDRAULT-SCHMITT, professeure d'histoire de l'art médiéval à l'Université de Poitiers (CESCM)  
Philippe ARAGUAS, professeur d'histoire de l'art médiéval honoraire à l'université de Bordeaux 3 - Michel de Montaigne  
Michel BATS, directeur de recherche honoraire au CNRS  
Marc BOMPAIRE, directeur de recherche au CNRS au centre de recherches Ernest-Babelon et directeur d'études à l'École pratique des hautes études  
Brigitte BOISSAVIT-CAMUS, professeure émérite d'archéologie médiévale et d'histoire de l'art médiéval de l'Université de Paris Nanterre  
Jordi CAMPS, conservateur en chef au musée national d'art catalan (MNAC) de Barcelone  
Manuel CASTIÑEIRAS, Directeur du Département d'Art et Musicologie à l'Université Autonome de Barcelone  
Yves ESQUIEU, professeur émérite d'histoire de l'art médiéval à l'Université de Provence  
Jean-Michel GARRIC, attaché principal de conservation du patrimoine, chef de service du Musée des Arts de la table, abbaye de Belleperche  
Christian GENSBEITEL, Maître de conférence en histoire de l'art médiéval à l'Université de Bordeaux 3 - Michel de Montaigne  
Jean GUYON, directeur de recherche honoraire au CNRS  
Étienne HAMON, professeur d'histoire de l'art médiéval à l'Université de Picardie-Jules Verne, TRAME  
Alexia LEBEURRE, maître de conférences en histoire et histoire de l'art moderne et contemporain à l'Université de Bordeaux 3 - Michel de Montaigne  
Patrick LE ROUX, professeur émérite d'histoire antique à l'Université de Paris 13  
Émilie D'ORGEIX, directrice d'études à l'EPHE  
Daniel PARENT, archéologue du bâti à l'Inrap Auvergne - Rhône-Alpes  
Patrick PÉRIN, conservateur général honoraire du Patrimoine, Directeur honoraire du musée d'archéologie nationale et du Domaine du château de Saint-Germain-en-Laye  
Philippe PLAGNIEUX, professeur d'histoire de l'art médiéval à l'Université de Franche-Comté et à l'École nationale des chartes  
Gérard PRADALIE, professeur émérite d'histoire médiévale à l'Université de Toulouse 2 - Jean Jaurès  
François RECHIN, professeur en archéologie romaine et histoire ancienne à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour  
René SOURIAU, professeur émérite d'histoire moderne à l'Université de Toulouse 2 - Jean Jaurès  
Jean-Louis VAYSETTES, ingénieur de recherche au S.R.A. d'Occitanie  
Éliane VERGNOLLE, professeure honoraire d'histoire de l'art médiéval à l'Université de Besançon, vice-présidente de la Société française d'archéologie

## **SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE HÔTEL D'ASSÉZAT - PLACE D'ASSÉZAT - 31000 TOULOUSE**

Tél. 05 61 23 67 98

Fondée en 1831, la Société Archéologique du Midi de la France réunit des historiens de l'art ou archéologues qui étudient et font connaître les « monuments » du Midi de la France. Ses travaux, communications et discussions, sont publiés chaque année dans un volume de *Mémoires*.

Sa bibliothèque, qui s'enrichit annuellement et depuis un siècle et demi de plus d'une centaine d'échanges avec des institutions françaises et étrangères, est ouverte tous les mardis de 14 heures à 18 heures (sauf pendant les vacances scolaires).

*Sur internet :*

**<http://societearcheologiquedumidi.fr/>**

Une présentation de la Société, un compte rendu régulier de ses séances, des articles en ligne, une série de podcasts disponibles sur la chaîne YouTube de la Société ([https://www.youtube.com/channel/UCB511xfpQZm-HTmIujJ8DA/about#:~:text=La%20Société%20Archéologique%20du%20Midi,membres%20de%20cette%20illustre%20institution](https://www.youtube.com/channel/UCB511xfpQZm-HTmIujJ8DA/about#:~:text=La%20Société%20Archéologique%20du%20Midi,membres%20de%20cette%20illustre%20institution)...))...

Pour commander les numéros anciens (40 euros + frais d'envoi), envoyez un courriel à la Société Archéologique ([samf@societearcheologiquedumidi.fr](mailto:samf@societearcheologiquedumidi.fr)), avec vos nom, prénom et adresse.



# SOMMAIRE

## **Mémoires**

|                                                                                                                              |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Jean-Charles BALT                                                                                                            |     |
| ELIMBERRIS / AUGUSTA AUSCIORUM et la culture classique . . . . .                                                             | 17  |
| Catherine VIERS                                                                                                              |     |
| La fouille du site de Castel Bielh (Hautes Pyrénées) . . . . .                                                               | 45  |
| Gilles SÉRAPHIN                                                                                                              |     |
| L'abbatiale de Souillac dans l'architecture romane d'Aquitaine . . . . .                                                     | 61  |
| Céline LEDRU                                                                                                                 |     |
| Les éléments structurants des chapiteaux du deuxième atelier de la Daurade à Toulouse, proposition d'analyse . . . . .       | 87  |
| Emmanuel GARLAND                                                                                                             |     |
| Le décor peint de l'église d'Eget, en vallée d'Aure . . . . .                                                                | 103 |
| Hortense ROLLAND FABRE                                                                                                       |     |
| Les châsses en bois peint en France méridionale (XII <sup>e</sup> -XV <sup>e</sup> siècles) . . . . .                        | 127 |
| Bernard SOURNIA                                                                                                              |     |
| Le rond-point picard et champenois de la cathédrale Sainte-Marie de Bayonne . . . . .                                        | 149 |
| Michelle FOURNIÉ,                                                                                                            |     |
| Dévotions mariales à la Daurade au Moyen Âge et dans les temps modernes : autels, chapelles, confréries et statues . . . . . | 169 |
| Jean-Michel LASSURE                                                                                                          |     |
| Pommevic (Tarn-et-Garonne), un lot de céramiques du XVII <sup>e</sup> siècle . . . . .                                       | 199 |

## **Varia**

|                                                                              |            |
|------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Bernard SOURNIA                                                              |            |
| Réflexions sur la nef du Cardinal Godin aux Jacobins de Toulouse 1 . . . . . | 225        |
| Bernard SOURNIA                                                              |            |
| Réflexions sur la nef du Cardinal Godin aux Jacobins de Toulouse 2 . . . . . | 229        |
| <b>Bulletin de l'année académique 2021-2022 . . . . .</b>                    | <b>233</b> |





## DÉVOTIONS MARIALES À LA DAURADE AU MOYEN ÂGE ET DANS LES TEMPS MODERNES AUTELS, CHAPELLES, CONFRÉRIES ET STATUES

Par Michelle FOURNIÉ\*

Même si certaines interrogations ont conduit à s'intéresser à l'édifice actuel, celui du XIX<sup>e</sup> siècle, les recherches présentées dans cette étude portent sur l'ancienne église, celle dont le bâtiment, érigé à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, a été démoli dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup>. Il s'agit donc de la Daurade médiévale et moderne. Cette église appartenant à un monastère bénédictin est l'un des trois établissements religieux principaux de Toulouse à la période carolingienne. Elle se distingue particulièrement par le décor somptueux de l'abside recouverte de mosaïques d'or. L'édifice qui a été totalement détruit, n'est connu que par quelques éléments subsistants (colonnes et chapiteaux), par les fouilles réinterprétées par Quitterie Cazes et Jean-Luc Boudartchouk et par les plans qui datent surtout de la fin de l'Ancien Régime. Les sources écrites de la période médiévale ont disparu à quelques exceptions près (notamment à la suite de l'incendie de 1463), sauf en ce qui concerne le temporel ; on ne les connaît qu'au travers de la documentation de la période moderne. L'essentiel se trouve dans le fonds 102H des Archives départementales de la Haute-Garonne.

Bien des aspects de l'histoire de l'église de la Daurade ont fait l'objet d'études. Les origines de l'édifice ont focalisé l'intérêt des historiens et des érudits et suscité toutes sortes d'hypothèses<sup>1</sup>. La sculpture, dont il subsiste de magnifiques témoignages, a attiré les historiens de l'art<sup>2</sup>. L'architecture de l'ancien édifice a donné lieu à des études récentes et précises<sup>3</sup>. Le temporel du monastère médiéval a été minutieusement reconstitué<sup>4</sup>. Mais, même si l'on connaît les grandes étapes de l'histoire du monastère qui comprenait une vingtaine de moines (l'affiliation à Cluny en 1053, la crise spirituelle de la fin du Moyen Âge et du XVI<sup>e</sup> siècle qui conduit finalement à l'introduction des Mauristes en 1627 etc.)<sup>5</sup>, il manque un travail d'ensemble sur le fonctionnement global de la Daurade, sur les rapports de l'abbé, des moines et de la paroisse, sur l'organisation des confréries, sur l'emplacement des chapelles et des autels. On a l'impression, à

---

\* Communication présentée le 13 avril 2021, cf. « Bulletin de l'année académique 2020-2021 », p. 344-345.

1. Mes remerciements vont à tous ceux qui m'ont apporté leur aide : Marlène Albert-Llorca, Patrice Cabau, Sylvie Caucanas, Quitterie Cazes, Geneviève Douillard, Anne-Laure Napoléone et enfin Dominique Watin-Grandchamp qui m'a accompagnée tout au long de la recherche.

Certains y ont vu un temple antique qui aurait même abrité un lac où dormirait l'or des Gaulois ; sur toutes ces légendes, voir Jean-Luc BOUDARTCHOUK, « Le souvenir de l'édifice antique de la Daurade », *MSAMF*, t. LXII (2002), p. 247-251. Sur les historiens de la Daurade, voir le panorama critique dressé par Jacqueline Caille : Jacqueline CAILLE, (avec la collaboration de Quitterie CAZES), *Sainte-Marie « La Daurade » à Toulouse, Du sanctuaire paléochrétien au grand prieuré clunisien médiéval*, Paris, 2006. Pour une synthèse sur l'édifice, voir Quitterie CAZES, *L'ancienne église Sainte-Marie la Daurade à Toulouse*, Toulouse, 2011.

2. Marcel DURLIAT, *Haut-Languedoc roman*, La Pierre-qui-vire, 1978, p. 139-187.

3. Maurice SCELLÈS, « L'ancienne église Notre-Dame la Daurade », *MSAMF*, t. LIII (1993), p. 133-144. Quitterie CAZES, « L'architecture de l'ancienne église Notre-Dame la Daurade », *MSAMF*, t. LXIII (2003), p. 59-74.

4. J. CAILLE, *Sainte-Marie....*. Cet ouvrage présente une très précieuse analyse critique des sources et un bilan historiographique.

5. On trouvera un panorama historique dans la *Gallia Christiana*, t. XIII, Paris, 1874, c. 100-113 et dans l'*Histoire Générale de Languedoc* (désormais *HGL*), t. IV, 1875, c. 693-695.

la lecture de la bibliographie, que le monastère a traversé une crise quasi ininterrompue et la « réformation » en est régulièrement évoquée ; il en est question en 1482 où le nombre habituel de vingt moines a chuté de moitié, puis en 1506 où Jean d'Auriolle, évêque de Montauban déplore l'état relâché de l'établissement dans lequel il n'y a plus que dix moines et quatre prébendés. La réformation de 1524 ne paraît pas, quant à elle, avoir eu de grands résultats<sup>6</sup>. Il faut toutefois tempérer l'impression d'une décadence continue qui émane des sources normatives, toujours promptes à dénoncer les manquements (ce qui est repris dans les travaux historiques) alors qu'on constate par ailleurs que la Daurade jouit d'un temporel florissant et d'une influence certaine dans la ville. Les désordres affectent plutôt la vie interne. En 1559 certains moines tuent le prieur. Un arrêt du Parlement les condamne être découpés en quatre morceaux puis décapités<sup>7</sup>. À la fin du siècle la crise du monastère est toujours dénoncée : Jean de Chambon, qui visite en 1599 au nom de l'abbé de Moissac évoque le « scandale public » et demande que l'archevêque vienne réconcilier l'autel majeur qui a été profané ; il faut également consacrer les autels des chapelles qui se trouvent dans l'église et dans le cloître<sup>8</sup>. Le visiteur donne des instructions pour se conformer aux décrets du Concile de Trente ; ces injonctions traduisent une volonté d'adaptation à l'évolution générale de l'Église.

Mais il n'est pas question ici d'amorcer une thèse sur le monastère de la Daurade, il s'agit, plus modestement, de cerner l'importance et la diversité des dévotions mariales. La Vierge Noire et miraculeuse a capté en priorité l'attention des chercheurs, attention stimulée par l'entreprise de renouvellement du vestiaire marial, achevée en 2009. Les membres de l'association paroissiale, en liaison avec d'autres chercheurs, avaient alors entrepris de publier le *Livre des miracles* du XVII<sup>e</sup> siècle, un document fondamental pour l'étude des dévotions<sup>9</sup>. Une exposition consacrée aux vêtements de la Vierge Noire a été organisée en 2011 au Musée des Tissus de Lyon et a débouché sur la publication d'un riche catalogue qui replace le culte de Notre-Dame à la Daurade dans le cadre plus large de la pratique de l'habillement des statues mariales dans l'Occident chrétien. L'ouvrage s'intéresse aussi au Trésor de la basilique toulousaine et à ses reliques<sup>10</sup>. Les recherches actuelles portent essentiellement sur la période contemporaine : les anthropologues, comme Marlène Albert-Llorca apportent leur contribution sur les pratiques culturelles qui restent toujours vivaces de nos jours autour de la Vierge Noire<sup>11</sup>. Quant aux investigations de Françoise Bagnérès à propos des dispositifs et des machineries qui se trouvent dans les annexes et dans les combles, elles concernent l'édifice actuel<sup>12</sup>.

La tonalité mariale de la Daurade s'affiche dès les débuts de son existence : l'église Sainte-Marie, érigée vers 400 est dédiée à la Vierge dès l'époque mérovingienne si l'on en croit Grégoire de Tours<sup>13</sup>. Marie occupe d'ailleurs une place importante dans les niches du décor de mosaïques de l'abside où elle est représentée à trois reprises. Le culte marial se poursuit pendant toute la période médiévale : des indulgences d'un an et quarante jours sont accordées par les papes en 1254 et 1291 pour les fidèles qui visiteraient l'église lors des fêtes de la Vierge. Cependant l'église ne possède guère de reliques de la mère du Christ<sup>14</sup>. Mais le culte de la Vierge traverse les siècles à la Daurade, il importe donc, dans ce domaine, de bien distinguer ce qui concerne les différentes périodes en évitant de projeter sur le Moyen Âge les pratiques connues pour la période moderne ou contemporaine. Plusieurs autels, des chapelles et des confréries sont dédiés à Notre-Dame et cette multiplicité a parfois engendré des confusions.

6. Dom ClaudeCHANTELOU, *Mémoires du monastère de la Daurade*, BnF, ms 13845, donne le texte de ces trois visites du f° 66 au f° 77.

7. Germain de LAFAILLE, *Annales de la ville de Toulouse*, Toulouse, 1687, t. 2, p. 159.

8. AD Haute-Garonne, 102H 7, pièce 46, f° 2v.

9. Nicole ANDRIEU, Géraud de LAVEDAN, René SOURIAU, *Le livre des miracles de la Vierge Noire de la Daurade à Toulouse*, éd. Les amis des archives de la Haute-Garonne, Toulouse, 2011. L'association paroissiale a également sollicité de grands couturiers pour confectionner de nouvelles robes pour la garde-robe de la statue.

10. *Icone de mode* (dir. M. Durand), éd. EMCC, Lyon, 2011.

11. Marlène ALBERT-LORCA, « Le courrier du Ciel » dans D. Fabre (dir.), *Écritures ordinaires*. Paris, Eds. P.O.L./B. P. I, 1993, p. 183-221.

12. Françoise BAGNÉRIS, Conférence du 20 novembre 2018, *BSAMF*, 2019.

13. Jean CASSAGNEAU, *Les mosaïques de l'église wisigothique de Toulouse dite La Daurade et leur support architectural*, Les Cahiers de la Lomagne, 2017, p. 311-313 avance l'hypothèse d'une dédicace au Christ-Sauveur.

14. Bien que les mauristes en 1627 mentionnent deux reliquaires contenant « du poil » et du lait de Notre-Dame, AD Haute-Garonne, 102H 48, f° 308.

## Partie 1 : Les autels et les confréries du sanctuaire

### *L'autel Notre-Dame de Bethléem dans la crypte*

L'autel Sainte-Marie de Bethléem est présent dès l'origine ; il est situé dans la crypte. On y fait encore allusion au XVIII<sup>e</sup> siècle lors des démolitions de l'édifice<sup>15</sup>. À l'exception de ce que révèle Alexandre du Mège qui mentionne l'existence d'une crèche dans la crypte<sup>16</sup>, on sait peu de choses du fonctionnement de cet autel qui recevait cependant quelques gratifications testamentaires au XVIII<sup>e</sup> siècle du moins<sup>17</sup>. Il est possible qu'une statue mariale l'ait orné à la période moderne : le *Livre des miracles* mentionne trois dons faits en 1666 et 1667 à « Notre-Dame de Bethelhem » : une couronne d'argent pour la Vierge et une autre pour le petit Jésus, ainsi qu'un petit « estomach » d'argent<sup>18</sup>.

### *L'autel Notre-Dame dans l'abside*

Il s'agit de l'autel principal du sanctuaire ou autel majeur ; dénommé *altar Beate Marie Virginis* au Moyen Âge, il est placé au centre de l'abside. Il est mentionné dans les règlements monastiques de 1312 mais il est certainement plus ancien. D'après E. Rémond, il était orné d'une statue de la Vierge, qualifiée de « Vierge glorieuse », devant laquelle brillaient trois lampes en temps ordinaire<sup>19</sup>. Notons que dans le document auquel se réfère Rémond, il n'est nullement question d'une statue mais seulement de l'autel majeur « *altar major Beate Marie* » ou « *altar Virginis gloriose* » qui doit être desservi par des chapelains « bons et suffisants ». Le nombre des chandeliers varie suivant les fêtes. Il en faut vingt-quatre pour les fêtes de Noël, de Pâques, de Pentecôte et de l'Assomption de la Vierge<sup>20</sup>. L'absence de mention précise d'une statue dans le texte de 1312 ne prouve évidemment pas qu'il n'y en avait pas, mais nous reprendrons cette question ultérieurement.

L'autel de la Vierge trônait au milieu de la somptueuse abside où les mosaïques étaient toujours visibles à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et même sollicitées par les fidèles : Aymeric de Peyrac, le savant abbé de Moissac, témoigne en effet de leur utilisation : « ...les pierres, si variées, donnent la santé, d'après ce que l'on dit, aux malades qui les touchent. Pour que les murs de ladite chapelle ne soient pas abîmés par l'attouchement par les malades, et pour que la beauté de son ancienneté soit conservée, une barrière (*obstaculum*) a été installée pour qu'ils ne puissent pas être facilement touchés »<sup>21</sup>. L'existence de ce dispositif qui diminue l'espace disponible pour circuler derrière le grand autel a son intérêt. Il n'a peut-être pas perduré à la période moderne car Dom Chantelou, le mauriste profès de Toulouse qui a été désigné lors du chapitre général de 1651 pour préparer une histoire du prieuré de la Daurade et qui écrit peu après cette date, parle de la beauté des mosaïques « quoique les ongles des curieux et des enfants en aient quelque peu arraché vers le bas »<sup>22</sup>.

15. E. LAMOUZÈLE, *Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après les « Heures perdues » de Pierre Barthès*, Toulouse, 1914, p. 253.

16. Alexandre du MÈGE, *Histoire des institutions religieuses, politiques, judiciaires et littéraires de la ville de Toulouse*, Toulouse, 1844, t. I, p. 165, dit, au sujet des fêtes religieuses qui se célébraient à Toulouse au cours du mois de février : « *Le 14, on fait, dans l'église conventuelle de la Daurade, la fête de Notre-Dame-de-Bethléem, et l'on va visiter la crèche placée dans les cryptes, sous le grand autel de cette église.* » Je dois cette référence à Daniel Cazes que je remercie, D. CAZES, « La question de l'art wisigothique dans le Royaume de Toulouse », *Pallas*, t. 114, 2020, p. 314. A. du MÈGE précise, p. 211, qu'il s'appuie sur un manuscrit de 1755, il s'agit donc bien encore de l'ancienne église.

17. Q. CAZES, *L'architecture...*, p. 67.

18. N. ANDRIEU, *Le livre des miracles* ..., p. 164. La même donatrice offre aussi cœur et estomac d'argent à Notre-Dame la Brune.

19. É. RÉMOND, *Notre-Dame la Daurade. Premier sanctuaire marial des Gaules. Essai historique*, Paris, 1965, p. 9-10, p. 22, n. 27. Notons qu'au XII<sup>e</sup> siècle, il y avait une Vierge à l'Enfant sculptée dans le cloître, cf. Q. CAZES, *L'ancienne église...*, fig. 34, p. 56. Une autre Vierge en majesté figure sur un sceau de la Daurade daté du XIII<sup>e</sup> siècle, Lionel LESCOUZÈRES et Marie-Thérèse MIQUEL, *Les statues mariales de la Daurade*, 2016, en donnent une photographie, p. 7.

20. AD Tarn-et-Garonne, Série G, fonds Moissac, liasse 712, statuts de Bertrand de Turre, 1312, p. 4.

21. Aymeric de PEYRAC, *Chronique des abbés de Moissac*, éditée, traduite et annotée par Régis de la Haye, Maastricht-Moissac, 2006, annexe 13, p. 347 (BnF, ms 4991 A, f° 4v).

22. Dom CHANTELOU, *Mémoires de l'église N. Dame de la Daurade*, BnF, ms 13845, f° 50.

### *La confrérie de la Vierge*

L'autel est assorti d'une confrérie *Beate Marie Virginis*, mentionnée dans les testaments à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup>. Un petit parchemin datant de 1319 présente la requête d'un bourgeois de Toulouse et des *aliorum confratrum luminaris Beate Marie* qui demandent la fondation d'une messe en l'honneur de Marie le samedi<sup>24</sup>. Dès 1328, le nom des confrères, qui appartiennent à l'oligarchie urbaine tant laïque qu'ecclésiastique, est consigné dans un registre « recouvert de basane couleur de gris » qui a malheureusement disparu. Cet ouvrage a été inventorié au XVIII<sup>e</sup> siècle par un religieux qui en a recopié les premiers folios et a fait de précieux commentaires sur lesquels nous reviendrons<sup>25</sup>.

La confrérie paraît prendre la titulature plus précise de la Nativité de Notre-Dame, *Nativitatis Beate Marie*, au milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Il s'agit bien de la Nativité de la Vierge, fêtée le 8 septembre. Selon Jean de Chabanel le prieur et les religieux se seraient alors « emparés » de l'autel majeur et auraient fait main basse sur « le bas de l'église » vers 1450 : les moines auraient à ce moment-là « déporté » les offices claustraux vers le grand autel et fondé la confrérie de la Nativité<sup>26</sup>.

Jean de Chabanel auquel nous devons les deux publications sur lesquelles s'appuient érudits et historiens est le vicaire perpétuel de la paroisse au début du XVII<sup>e</sup> siècle. C'est un personnage important, docteur en théologie et auteur d'ouvrages de spiritualité. Il fait partie des ecclésiastiques délégués par le cardinal de Joyeuse pour les visites pastorales. Mais, à la Daurade, il est constamment en procès avec le prieur, ce dont témoignent non seulement ses écrits mais également les liasses du fonds 102H des Archives départementales de la Haute-Garonne<sup>27</sup>. Il consacre de longs paragraphes à la question de l'autel majeur et de ses rapports avec l'autel paroissial. Il faut donc essayer de faire le point sur la question de la paroisse en tenant compte de la partialité de notre source principale.

### *Les rapports de l'autel majeur (Beate Marie Virginis) et de l'autel de paroisse*

La Daurade devient siège d'une paroisse vers 1160<sup>28</sup>. Où est situé l'autel de paroisse à cette époque-là ? D'après Jean de Chabanel qui écrit plus de cinq siècles plus tard, les messes paroissiales étaient célébrées par le recteur « au bas, au grand autel » (p. 43, à l'autel *Beate Marie* donc)<sup>29</sup>, les moines célébrant, eux, les messes conventuelles dans le chœur haut situé dans le massif occidental, dans la chapelle Saint-Michel. Cette situation a duré pendant deux-cents ans ou plus (p. 41). Par la suite les religieux ont procédé au « remuement » de la paroisse qu'ils transfèrent dans la chapelle Saint-Michel. Ils célèbrent alors les offices conventuels au grand autel dont ils « se saisirent » (p. 46). Chabanel situe cette modification au début du XIV<sup>e</sup> siècle puisqu'il s'appuie sur les coutumes de 1302 et sur une provision de bénéfice qui, en 1330, attribue la chapelle Saint-Michel au recteur de paroisse. Les recherches de Florence Mirouse confirment le contrôle vigilant que le prieur exerce sur l'autel paroissial Saint-Michel dont il prélève une partie des revenus<sup>30</sup>. Cet

23. En 1275, Bernard Bruno donne des habits sacerdotaux à l'autel *Beate Marie*, cf. Célestin DOUAIS, *Topographie des églises et maisons religieuses de Toulouse d'après deux testaments (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1894, p. 15. Un siècle plus tard, en 1378, Raymonde de Lusaco donne 8 gros d'argent à la confrérie *Beate Marie Deaurate* dont elle est confreresse, AD Haute-Garonne, 102H 72, n° 27.

24. AD Tarn-et-Garonne, série G, fonds Moissac, liasse 712, 1319.

25. La liasse AD Haute-Garonne, 102H 139 bis contient plusieurs cahiers correspondant à des brouillons d'inventaires. Dans le cahier intitulé « Inventaire des reconnaissances [...] et autres registres », l'extrait du « Registre pour la confrérie de la Nativité de Notre-Dame de la Daurade » occupe les folios 7 et 8. Ce registre a certainement été tenu pendant plusieurs décennies, ce qui justifie que la confrérie porte la titulature de la Nativité.

26. Jean de CHABANEL, *De l'estat et police de l'église Nostre-Dame dite de la Daurade à Tolose*, Toulouse, 1623, p. 37-38 et 1625. Sur Jean de Chabanel, voir Estelle MARTINAZZO, *Toulouse au Grand Siècle. Le rayonnement de la Réforme catholique (1590-1710)*, PUR, Rennes, 2015, p. 76-77. Cet ouvrage correspond à la publication de la thèse d'Estelle MARTINAZZO, *La Réforme catholique dans le diocèse de Toulouse (1590-1710)*. Histoire. Université Paul Valéry - Montpellier 3, 2012.

27. Jean de CHABANEL, *De l'antiquité de l'église Nostre-Dame dite de la Daurade à Tolose*, Toulouse, 1621 et 1625. Voir notamment la liasse AD Haute-Garonne, 102H 60.

28. Q. CAZES, *L'ancienne église...*, p. 18.

29. J. de CHABANEL, *De l'Estat et police...* Je renvoie à l'édition de 1623 dans tout le paragraphe. Cette édition de petit format est disponible aux Archives Municipales de Toulouse. C'est celle que j'ai utilisée car elle était plus facile d'accès en période de Covid. Si l'on consulte l'édition de 1625, disponible à la Bibliothèque d'études et du Patrimoine, il faut tenir compte d'un certain décalage de pages.

30. Le recteur de 1330 est Isarn Ebrard, désigné par Jean XXII. En 1456, c'est Forton de Sénergues qui est titulaire de la cure. Florence MIROUSE, *Le clergé paroissial du diocèse de Toulouse (1450-1516)*, Thèse de l'École des Chartes, dactyl., 1976. Florence Mirouse a dépouillé le



important changement, une intervention en fait, a deux conséquences : tout d'abord, la chapelle paroissiale Saint-Michel, située en hauteur, est inconfortable pour les fidèles qui ne peuvent y accéder que par un petit escalier proche de la porte de fer qui conduit au cimetière des comtes (fig. 1 et fig. 11), si bien qu'ils préfèrent assister à la messe conventuelle dans le bas de l'église plutôt qu'à la messe paroissiale. Chabanel note d'ailleurs que l'emplacement de la chapelle paroissiale était particulièrement mal adapté au transport des défunts ce dont se plaignaient les paroissiens (p. 58). D'autre part, pour accéder directement du couvent au grand autel (où ils célèbrent désormais les messes conventuelles) et à la sacristie qui le jouxte, les moines doivent faire percer deux épaisses murailles dans lesquelles ils taillent un petit escalier pour descendre directement du caquetoir du couvent à la sacristie et au grand autel (p. 47). Le « caquetoir » désigne sans doute la galerie du cloître qui court au premier étage (fig. 2). Chabanel ne précise pas la date de ces travaux, mais il serait logique qu'ils aient eu lieu en ce début du XIV<sup>e</sup> siècle. D'autre part, lorsqu'il en arrive à parler de la Table de la Nativité, il affirme qu'elle a été érigée « dès le commencement » pour s'occuper du luminaire du grand autel « où tous les offices paroissiaux sont faits » (p. 52). Dans ce passage, il évoque la période qui va des origines de la Daurade (qu'il situe vers 400) au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Ensuite le siège de la paroisse est déplacé dans la chapelle haute de Saint-Michel comme nous l'avons vu plus haut et s'y trouve encore en 1456, lors de la nomination de Forton de Sénerges à la cure.

C'est vers 1450 que la Table de l'autel de la Vierge « devenant riche », les moines qui y célébraient désormais leurs messes conventuelles en auraient pris le contrôle et se seraient assurés des ornements de la sacristie de la Table de la Nativité ; c'est alors qu'ils auraient transformé celle-ci en confrérie de la Nativité (p. 54-55) que les archives modernes appellent « confrérie de la Nativité Notre-Dame »<sup>31</sup>. Chabanel ne donne malheureusement pas la raison de cet accroissement de revenus. Les registres notariés entérinent bien le nouvel

fonds de la Daurade pour la fin du Moyen Âge ; elle insiste sur le rôle que le prieur exerce sur cet autel, le desservant qu'il nomme n'ayant qu'un rôle très limité de « mercenaire ». Le prieur baptise, marie, célèbre les enterrements de tous ceux qui veulent être inhumés en « monjats » ou être enterrés dans le cloître (cf. procès de 1473...), Fl. MIROUSE, *Clergé...*, p. 102, et p. 171 à 175. Le jour de la Saint-Michel, le vicaire doit même remettre les clefs de la chapelle paroissiale au prieur car les moines viennent y dire les offices et y célébrer une grand-messe. Le vicaire est ensuite tenu d'offrir un repas aux moines officiants. Le prieur récupère les offrandes faites ce jour-là à la chapelle paroissiale (et ce jour-là seulement), cf. le missel de 1415 dont quelques folios sont conservés dans la liasse 102H 60.

31. Les termes de « Table » et de « confrérie » sont utilisés comme des synonymes dans la documentation moderne. Cependant si l'on se fie à

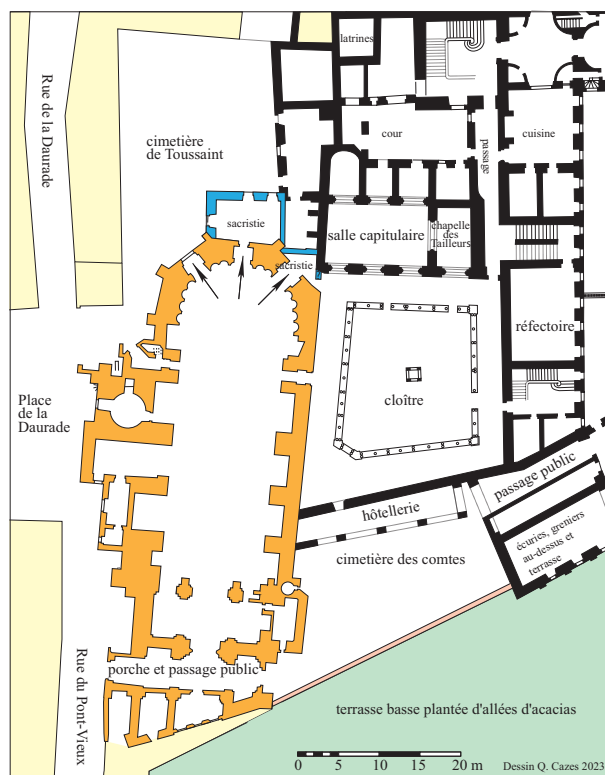


FIG. 1. LE MONASTÈRE DE LA DAURADE AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE, d'après le plan de Franque (AD Haute-Garonne, PA 102) et celui conservé à Montpellier (AD Hérault, C 498-1). DAO Q. Cazes.



FIG. 2. L'ÉGLISE DE LA DAURADE À LA FIN DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE, détail de la planche du *Monasticum Gallicanum*.

intitulé à partir de 1457-1460 et mentionnent effectivement des fondations d'obits et des lausimes en faveur de la *confratria Nativitatis beatissime et gloriose Virginis Marie*<sup>32</sup>. Les actes subsistants de la confrérie, regroupés dans la liasse 1E 995 n'explicitent pas non plus les raisons de ce succès. Mais il ne s'agit que des extraits d'un *Livre de la Nativité* qui a malheureusement disparu. Le seul legs testamentaire important semble être celui de Jacques de Beauvoir, conseiller du roi et trésorier de France qui teste en mars 1491 ; il fait une fondation pour que deux lampes de 2 marcs d'argent brûlent de jour et de nuit devant l'image de Notre-Dame et pour que deux cierges soient allumés tous les jours pendant la messe et les Vêpres. Il en confie la gestion aux bayles de la Nativité<sup>33</sup>.

Les confréries de la Vierge auraient-elles particulièrement le vent en poupe au milieu du XV<sup>e</sup> siècle ? Rappelons que l'archevêque Bernard de Rosier dont la dévotion mariale est bien connue, promulgue les statuts de la confrérie de la Conception en 1452. Les règlements les plus anciens de la confrérie de la Nativité datent également de 1452<sup>34</sup>. Enfin, c'est en 1452 que l'on rédige à Toulouse une œuvre en vers sur l'Assomption de la Vierge comme nous le verrons ultérieurement.

### *Un autel et/ou une Table de la Nativité de la Vierge*

D'après Jean de Chabanel (p. 54) le grand autel est placé sous la titulature de la Nativité, ce que confirme dom Chantelou quand il parle de l'église : « on jugea à propos de la consacrer à Dieu sous le nom de la sacrée Vierge sous le titre de la bienheureuse Nativité »<sup>35</sup>. Cependant l'autel majeur n'est pas désigné sous cette dénomination dans les archives, notamment dans les visites des abbés bénédictins ou de leurs délégués où il est appelé *altar majus*. Or, la description du sanctuaire par Dom Lamothe en 1633 semble indiquer qu'il y a bien dans l'abside un autel de la Nativité distinct de l'autel majeur, mais situé à proximité et décalé du côté de l'Épître. On peut le localiser avec assez de précision : il est placé devant la niche où se trouve la représentation d'Ananias ; la niche voisine, celle de Gabriel, est située dans l'angle de cet autel du côté de l'Épître<sup>36</sup> (fig. 3 et fig. 5). Dans ce cas, il y aurait eu une sorte de dédoublement des autels de Marie. Le grand autel qui supporte la statue de la Vierge s'étant vu adjoindre un autel « de la Nativité » assorti de la création de la confrérie qui le gère à partir de 1450 environ. L'inventaire des « joyaux » de la « Table et confrérie » de la Nativité qui concerne l'année 1578-1579 mentionne, également un autel de la Nativité. Ce document décrit les objets qui se trouvent « au coffre qui est près de l'autel de la Nativité » et « au cappier qui sert d'autel »<sup>37</sup>. Il faut donc imaginer un autel reposant sur un meuble-chappier. Une autre version de cet acte, qui se présente comme un extrait d'un autre « inventaire général », fait l'objet d'une vérification en 1580 : il détaille le chappier « qui sert d'autel », le coffre « qui est près de l'autel de la Nativité » et le « grand coffre servant de Table à ladite confrérie »<sup>38</sup>. Le *presbyterium* était donc assez encombré : l'autel majeur (pourvu d'un tabernacle comme le précise la visite de 1482) jouxte l'autel de la Nativité qui repose sur un chappier ; un grand coffre servant de table à la confrérie et un autre coffre sont situés à proximité. Il faut ajouter à

---

l'organisation connue des Tables du Purgatoire (dans le Midi) ou bien des Tables des Pauvres (dans le Nord), il semble qu'il s'agisse d'institutions pieuses gérées par des laïcs, comme les confréries, mais le cadre est celui de la paroisse ; il n'y a pas de « confrères » à proprement parler, tous les paroissiens sont concernés.

32. Testament de Pierre Pecolli, 1<sup>er</sup> mars 1456 (1457), notaire N. Pausier, AD Haute-Garonne, 3 E 6082, f<sup>o</sup> 132 ; autre testament en 1458, f<sup>o</sup> 128v. Le registre du même notaire, 3 E 6081, contient de nombreux actes de lausimes et de fondations obituaires des années 1466 à 1470 où la confrérie de la Nativité apparaît, parfois en liaison avec la Table du Purgatoire, cf. f<sup>o</sup> 114v, 115v, 117v, 128 etc.

33. Plusieurs extraits de ce testament, liés à des contestations ultérieures figurent dans la liasse 1E 995, pièces n<sup>o</sup> 13, 19, 44 à 47, 68, 69 etc...

34. Bernard de Rosier a consacré un volume entier à des œuvres de spiritualité mariale dont huit sermons (l'un d'entre eux porte sur l'Assomption). Les manuscrits sont conservés à la Bibliothèque municipale d'Auch, ms 4, cf. Patrick ARABEYRE, *Les écrits politiques de Bernard de Rosier*, Thèse de l'École des Chartes, dactyl., t. 1, p. 46-50.

35. Dom CHANTELOU, *Mémoires de l'église...*, f<sup>o</sup> 51v.

36. Jean CASSAIGNEAU, *Les mosaïques...*, p. 68 : « ...la pyramide de la Sainte Vierge est placée au milieu de l'autel majeur... Le reste des niches va de l'angle proche du côté de l'Épître jusqu'à la partie la plus éloignée de l'Épître englobant le passage de la sacristie le plus proche du cloître, l'autel de la Nativité et le banc des sénateurs ; p. 71 : « Dans un coin derrière l'autel de la Nativité, il y a la figure... d'ANNANIAS » ; p. 72 : « L'archange Gabriel dont la niche se trouve dans l'angle de l'Épître de la Sainte Nativité... ». Jean Cassaigneau a repris la publication et la traduction de la description des mosaïques par Dom Lamothe en 1633 en s'appuyant sur l'intégralité des notes du bénédictin. De ce fait, il complète les travaux anciens de l'abbé Degert et verse au dossier d'intéressants détails nouveaux.

37. AD Haute-Garonne, 1E 995, pièces n<sup>o</sup> 87, f<sup>o</sup> 3 et 88, f<sup>o</sup> 3 ; ces deux documents sont des copies du même inventaire.

38. AD Haute-Garonne, 1E 995, pièce 63, f<sup>o</sup> 1.

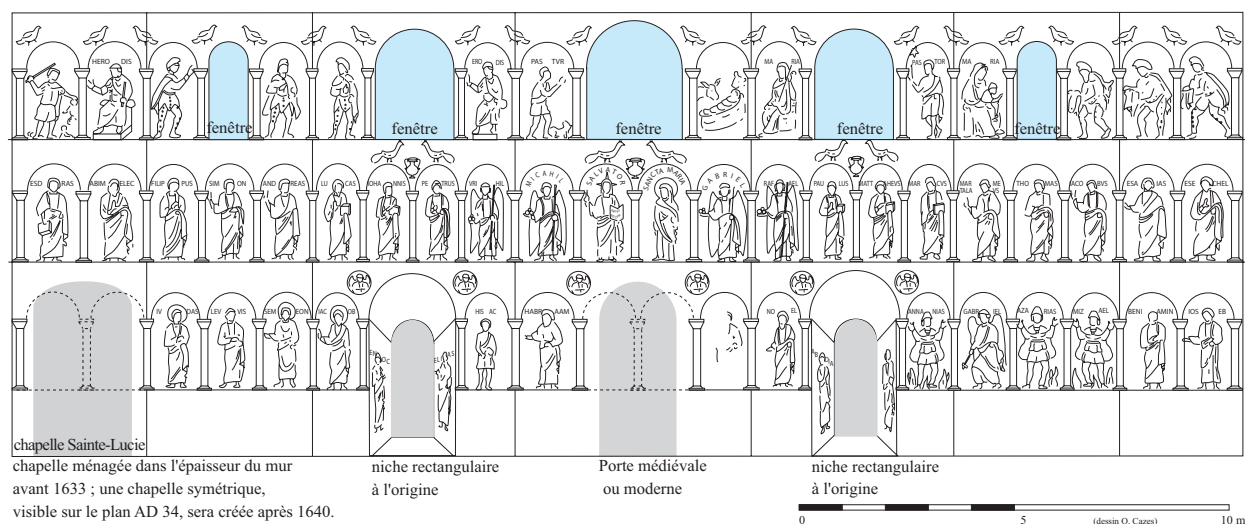


FIG. 3. RESTITUTION DU DÉCOR DES MOSAÏQUES du sanctuaire de l'ancienne église de la Daurade. DAO Q. Cazes.

ces divers meubles, le grand coffre « fermant à deux clés » déposé dans la galerie de l'orgue<sup>39</sup>. Notons cependant que l'hypothèse de deux autels s'accorde mal avec le fait que Chabanel et dom Chantelou considèrent que c'est l'autel majeur lui-même qui est sous la titulature de la Nativité de la Vierge<sup>40</sup>. Dans ce cas, il faudrait concevoir que l'autel majeur est simplement assorti d'une Table de confrérie qui dispose de quelques coffres répartis dans l'abside et que Dom Lamothe a employé l'expression « autel de la Nativité » à la place de « Table de la Nativité ».

### *Les sacristies de l'autel majeur et de l'autel (ou Table) de la Nativité*

L'autel majeur est pourvu d'une sacristie depuis une époque ancienne mais qu'il est impossible de préciser. La confrérie de la Nativité, quant à elle, bénéficie d'une création au début du XVI<sup>e</sup> siècle : en 1511, Pierre Bulle, cordier de Toulouse et bayle de cette association, fonde une sacristie derrière la chapelle de Saint-Pierre et Saint-Paul ; il donne au prieur deux clés et lui demande d'en confier une aux bayles de la Nativité « pour le service de la paroisse » et afin qu'ils y tiennent les « bijoux » et reliques de la confrérie. Le prieur y consent et se décharge de toute responsabilité relative à la garde de ces objets<sup>41</sup>.

La nouvelle sacristie est dite située « derrière la chapelle des saints Pierre et Paul ». La description des mosaïques par Dom Lamothe en 1633 place la chapelle Saint-Pierre dans l'abside du côté de l'Évangile, entre les figures de Jacob et d'Isaac<sup>42</sup>. Elle semble n'être qu'un passage voûté, décoré de mosaïques représentant Énoch et Élie, et débouchant sur le cimetière de Toussaints. Le texte de 1511 soulève de nombreuses questions. Le terme de « *sacrestania* » désigne-t-il un bâtiment, fermé par deux clés, qui constituerait un empiètement sur la zone d'inhumation qui se trouve au nord ? Ce local n'est pas visible sur les plans du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cependant le *Livre des miracles* fait bien allusion à une « seconde » sacristie<sup>43</sup>. Le plan conservé à Montpellier (fig. 4) témoigne d'ailleurs de l'existence d'une petite sacristie, située, non du côté de la chapelle Saint-Pierre au nord, mais au contraire du côté méridional. Enfin et pour rendre encore plus

39. L'orgue jouxte les niches qui se trouvent au registre médian et supérieur au-dessus de la chapelle Sainte-Lucie, J. CASSAGNEAU, *Les mosaïques...*, p. 60. Elle est donc placée à l'extrémité nord de l'abside. La galerie doit se situer en hauteur au niveau médian.

40. J. de CHABANEL, *De l'Etat et police...*, p. 54 : « La Table de la Nativité fut dès le commencement érigée en cette paroisse, pour entretenir d'ornements et de lumière le grand Autel, qui est celui de la Nativité Notre-Dame, où tous les offices paroissiaux sont faits ».

41. AD Haute-Garonne, 1E 995, pièces n° 64 et 65 ; L'acte est également mentionné dans les inventaires du XVIII<sup>e</sup> siècle : 102H 137, liasse 4, cahier 2 et 102H 138, f° 47.

42. La chapelle Saint-Pierre occupe l'emplacement de deux niches, là où se trouvait autrefois la porte de l'église du côté de l'Évangile, J. CASSAGNEAU, *Les mosaïques...*, p. 64.

43. N. ANDRIEU, *Le livre des miracles...*, p. 166.



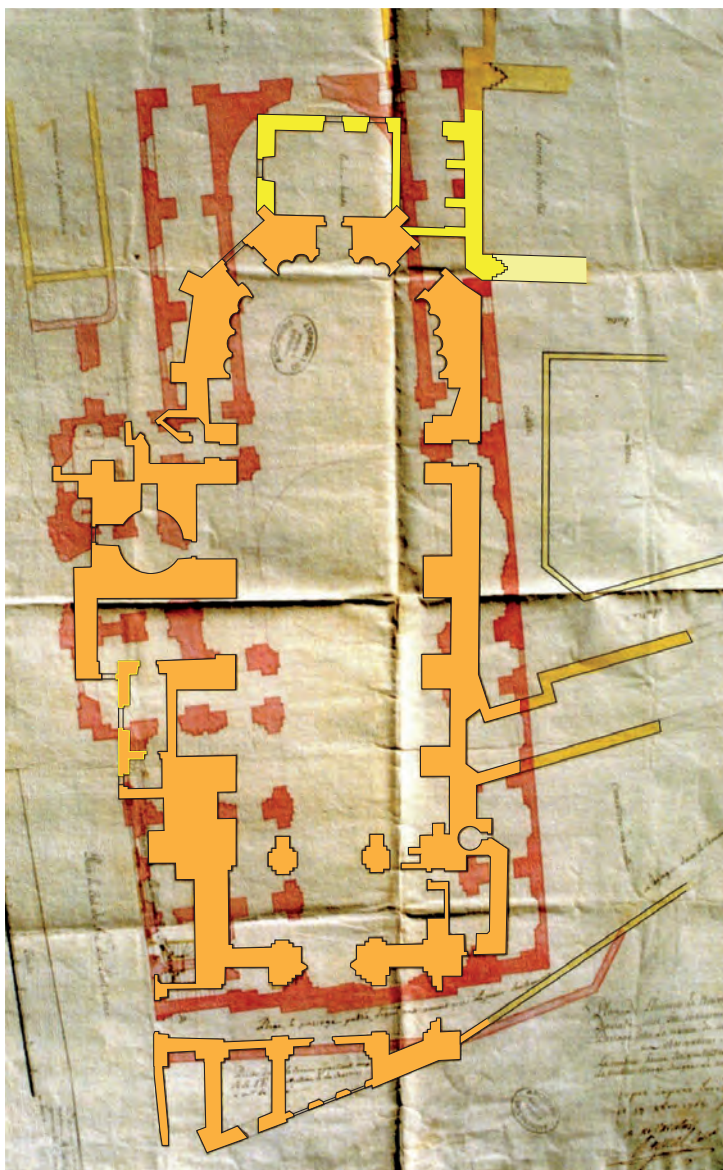


FIG. 4. EMPLACEMENT DES SACRISTIES de l'ancienne église de la Daurade sur le plan conservé à Montpellier (AD Hérault, C 498-1). DAO Q. Cazes.

complexe la question des sacristies, l'inventaire des « bijoux » de la confrérie établi en 1578 montre que les archives et les objets du culte de la Table de la Nativité sont, en fait, conservés dans plusieurs coffres placés dans l'abside même comme nous l'avons vu plus haut, sans compter l'armoire « fermant à 6 clés » qui appartient à la confrérie de la Nativité mais qui est entreposée dans la chapelle Saint-Sébastien<sup>44</sup>. Il est donc bien difficile de suivre les avatars de la fondation de Pierre Bulle. La sacristie a-t-elle bien été réalisée dans le secteur prévu par l'acte de 1511 ? A-t-elle été déplacée par la suite ? S'est-elle révélée de toutes façons, trop petite contenir tous les biens de la Table de la Nativité ?

Quoi qu'il en soit, l'acte de 1511 indique que les fonctions paroissiales, théoriquement liées à l'autel haut de Saint-Michel depuis le début du XIV<sup>e</sup> siècle ont progressivement ou partiellement glissé à nouveau vers le bas de l'église. C'est en tout cas chose faite depuis longtemps au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle puisque dom Chantelou évoque l'autel de paroisse qui se tenait « autrefois » dans la chapelle Saint-Michel, mais qui a été remis « ensuite » au grand autel<sup>45</sup> et que Chabanel assure que les messes paroissiales étaient dites au grand autel. Un partage a donc été nécessaire, tant en ce qui concerne l'usage de cet autel que les revenus. En fait, les contestations ont couru tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle et même au-delà : en 1548 le Parlement a donné raison au recteur qui avait obtenu la possibilité de dire la messe paroissiale au grand autel un dimanche sur deux<sup>46</sup>. La custode a été replacée à ce moment-là à l'autel majeur et une répartition des heures entre les messes paroissiales et les messes conventuelles a été effectuée. La décision de justice a attribué

44. D'après Chabanel, la confrérie Saint-Sébastien a été érigée en 1436. Au XVI<sup>e</sup> siècle, elle est installée entre la chapelle Sainte-Catherine (qui deviendra la chapelle Saint-Sébastien) et l'« échelle » par laquelle on monte à la chapelle Saint-Michel, J. de CHABANEL, *De l'Estat...*, p. 74 et 75. Cette localisation est confirmée par un acte du 4 novembre 1500 par lequel le moine-ouvrier du monastère accorde aux bayles de la confrérie Saint-Sébastien une place entre le « degré » par lequel on monte à Saint-Michel et la chapelle Sainte-Catherine ; ils peuvent y faire courir un bassin (AD Haute-Garonne, 102H 137, liasse 4, cahier 2, f° 6v). Les Archives Municipales de Toulouse conservent un registre non coté de la confrérie Saint-Sébastien. On y apprend que la confrérie a, en fait, été fondée en 1410 et que sa chapelle se trouve à ce moment-là dans le cloître. Cependant, cette localisation pose problème : en effet au début du XVI<sup>e</sup> siècle, les responsables de deux confréries de la Nativité et de Saint-Sébastien demandent conjointement au prieur d'ouvrir le cloître afin que les fidèles puissent venir prier dans la chapelle Saint-Sébastien. Leur désir est exaucé pour cette occasion-là, à condition qu'ils choisissent ensuite un emplacement dans l'église pour y bâtir un autel en l'honneur de saint Sébastien car il ne convient pas que le « monde » entre si souvent dans le cloître : AD Haute-Garonne, 102H 137, liasse 4, cahier 2, f° 6v.

45. Dom CHANTELOU, *Mémoires du monastère...*, BnF, ms 13845, f° 79.

46. AD Haute-Garonne, 102H 138, f° 24v.



deux tiers des offrandes au recteur. Cet accord, remis en question ultérieurement par le prieur, a fait l'objet d'un jugement « confirmatif » en 1583 ce qui n'empêche pas la poursuite du conflit<sup>47</sup> ; le *Livre des miracles* prétend, en 1637, que toutes les offrandes au « bassin » de la Vierge près du grand autel sont dues aux religieux<sup>48</sup>. Ultérieurement, un « *Mémoire succinct des droits du monastère* » contre les demandes du vicaire perpétuel, non daté mais postérieur à 1673, s'insurge contre la prétention du recteur à célébrer les messes paroissiales à l'autel majeur et ce malgré les arrêts du Parlement qui l'y autorisent<sup>49</sup>. Ce document défend le point de vue du prieur : il rappelle que le monastère est « curé primitif » et que les divers conciles ordonnant que les fonctions paroissiales dans les monastères et chapitres soient attribuées à des prêtres séculiers n'ont rien enlevé de leurs droits initiaux aux religieux.

Ces affrontements entre vicaire et prieur se justifient à cause de l'abondance des dons déposés sur le grand autel : ce sont les vœux faits à « l'image » de la Vierge. Lorsque Jean de Chambon accomplit sa visite en 1599, il précise qu'il faut choisir un sacristain « suffisant et idoine »<sup>50</sup>. Cette prescription est probablement à mettre en relation avec les malversations récentes de Jean Dupuy qui, en 1598 est condamné pour avoir détourné des sommes à l'autel de Marie ; la moitié des revenus de la sacristie servira à la réparation de cet abus<sup>51</sup>.

Bien qu'il s'agisse de l'autel principal, il est souvent négligé : en 1482, Pierre de Carmaing, l'abbé de Moissac qui opère la visite signale que les nappes sont déchirées et sales et certains vases vétustes et irréparables ; il ordonne l'achat d'aubes pour l'autel et la sacristie qui en manquent. Il faut tenir devant la Vierge un cierge allumé de jour et de nuit, sur le modèle des chandelles paroissiales et un *crucibulum* (lampe) ainsi que deux cierges lors des messes ; le prieur devra également entretenir deux cierges sur le tabernacle de la Vierge<sup>52</sup>.

En conclusion, le sanctuaire, le *presbyterium*, était pourvu d'un grand autel et d'un autel annexe (ou d'une Table) : l'autel majeur *Beate Marie* orné de la statue de la Vierge Noire et l'autel (ou la Table) de la Nativité situé à proximité et assorti de la confrérie du même nom. L'autel majeur, placé sous la responsabilité du prieur et du moine-sacristain du monastère, était doté d'une sacristie. À l'époque moderne, on accédait à cette grande sacristie par le passage situé derrière le grand autel dans l'axe de l'abside ; un autre passage, plus proche du cloître se trouvait derrière la Table de la Nativité (du côté de l'Épître) (fig. 5)<sup>53</sup>. La sacristie de l'autel (ou Table) de la Nativité, elle, n'aurait été aménagée qu'en 1511. L'autel majeur et l'autel (ou Table) de la Nativité fonctionnaient en complémentarité. Les religieux célébraient les messes conventuelles au grand autel. Mais les messes paroissiales y avaient à nouveau leur place depuis le XVI<sup>e</sup> siècle,

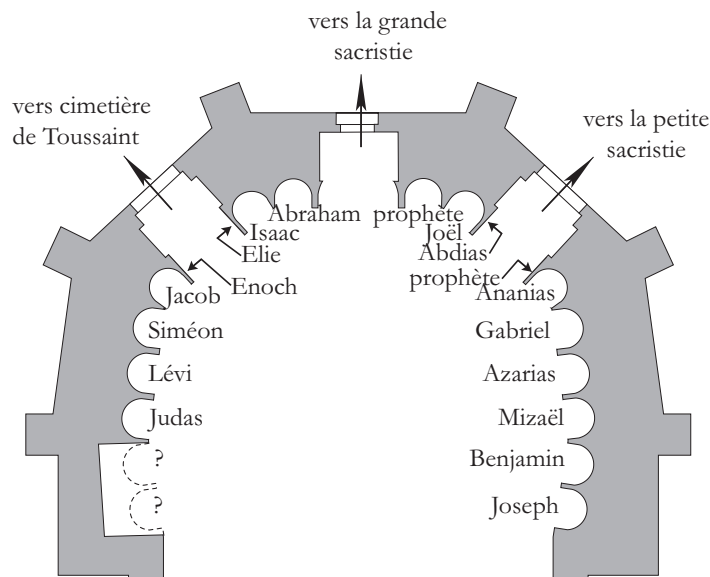


FIG. 5. PLAN DU SANCTUAIRE DE LA DAURADE au niveau bas avec l'indication des figures représentées en mosaïque selon dom Odon Lamothe. DAO Q. Cazes.

47. J. de CHABANEL, *De l'Etat et police...*, consacre une dizaine de pages à exposer ces contestations, p. 204 à 214 et publie les pièces justificatives ; Les liasses 102H 59, 60, 62, regorgent d'actes relatifs aux conflits incessants qui, aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, opposent le vicaire de la paroisse aux religieux au sujet de leurs droits respectifs et de la répartition des offrandes.

48. N. ANDRIEU, *Livre des miracles...*, p. 99.

49. AD Haute-Garonne, 102H 59, pièce non numérotée.

50. AD Haute-Garonne, 102H 7, pièce 46, f° 4.

51. *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Tarn et Garonne, séries G et H*, Montauban, 1894, série G, p. 221.

52. Dom CHANTELOU, *Mémoires du monastère...*, f° 68v-69v.

53. J. CASSAIGNEAU, *Les mosaïques...*, p. 68.

célébrées tantôt par le recteur et tantôt par le prieur. La confrérie de la Nativité disposait de revenus et d'objets précieux dont il sera question plus loin ; malgré la présence des laïcs, elle ne jouissait pas d'une grande indépendance puisque le prieur et un prêtre faisaient partie des régents et présidaient avec les bayles à l'inventaire du trésor<sup>54</sup>.

### *Les fonctions de la statue miraculeuse de la Vierge Noire à l'époque moderne*

La statue de la Vierge miraculeuse qui est « ...la principale source d'où naît le respect et dévotion des Toulousains envers ce lieu »<sup>55</sup> est exposée en hauteur au-dessus de l'autel majeur. Elle est réputée pour son efficacité miraculeuse.

#### *Le recours contre les calamités : les Descentes*

Les « Descentes » de la statue que l'on dépose de sa « niche » sur le grand autel puis sur un brancard avaient lieu lorsqu'une calamité s'abattait sur la ville (inondations, pluies excessives, sécheresses, incendies...). Dans ces circonstances, les capitouls, après avoir fait un vœu, et obtenu le mandement de l'archevêque ou du Parlement, sollicitaient les Bénédictins de consentir à « descendre » la statue, à l'exposer puis à la porter en procession selon un itinéraire variable. La protection accordée par la Vierge de la Daurade à la ville prenait donc une dimension civique. Quatre laïcs dépendant de la Table de la Nativité et revêtus d'aubes faisaient office de porteurs<sup>56</sup>. La statue était ensuite exposée dans l'église pendant une semaine avant de reprendre sa place dans sa niche. Tout cela est bien connu pour la période moderne, tant par le *Livre des miracles* que par le témoignage de dom Chantelou<sup>57</sup>. À ces occasions, les capitouls faisaient un don à la Vierge, une robe en général. Le *Livre des miracles* répertorie trente-sept « descentes » entre 1637 et 1790, mais elles ont été plus nombreuses<sup>58</sup>. Le tableau de Jean Danvyne représente la procession de 1672, consécutive au grand incendie qui a ravagé le quartier Saint-Michel<sup>59</sup> (fig. 6).

À quand ces processions remontent-elles ? Elles sont attestées dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle mais ces pratiques étaient peut-être un peu plus anciennes ; lorsqu'Étienne Dolet écrit en 1534 : « Est-ce autre chose que de la superstition que de faire promener par des enfants les troncs pourris de certaines statues dans toute la ville quand la sécheresse de l'été fait désirer la pluie ? » il fait très certainement allusion à la Daurade<sup>60</sup>. Dom Devic et dom Vaissète, eux, signalent les Descentes à partir de 1565<sup>61</sup>. La statue était alors manipulée par des laïcs, ce qui est jugé inconvenant ; on stigmatise les gens « de vile condition » qui la déplacent, ce qui donne « *irreverance et mauvais exemple* » ; dès 1569 les capitouls obtiennent donc de l'archevêque que les religieux assument cette tâche<sup>62</sup>. Les documents municipaux permettent d'ajouter à la liste la procession du printemps 1578<sup>63</sup>. Une autre procession pour cause de sécheresse a lieu le 16 mai 1591 ; quelque temps après, un acte du 6 octobre rappelle le déroulement habituel de la cérémonie « depuis tel temps qui excède

54. AD Haute-Garonne, 1E 995, pièces n° 87, f° 3 et 88, f° 3, Inventaire de 1578.

55. Dom CHANTELOU, *Mémoires de l'église...*, f° 53.

56. N. ANDRIEU, *Le livre des miracles...*, p. 99. Il ne s'agit donc pas des confrères de la Conception contrairement à N. ANDRIEU, *Le livre des miracles...*, p. 37, mais bien de ceux de la Nativité, comme c'était le cas en 1591.

57. Dom CHANTELOU, *Mémoire de l'église...*, f° 53v.

58. N. ANDRIEU, *Le livre des miracles...*, Liste établie par Géraud de Lavedan, p. 81 à 91.

59. Le tableau, peint en 1676, est toujours exposé dans l'église de la Daurade.

60. Le texte de Dolet est cité par Philippe WOLFF, *Histoire de Toulouse*, Toulouse, 1961, p. 216. La phrase fait suite à l'allusion à une cérémonie qui était organisée par la Daurade.

61. « *En danger d'une grande famyne en la ville et au pays, fléau dur et aspre de la main de Dieu, feust délibéré à la requeste des bailles de la Confrayrie Notre Dame de la Daurade, faire processions, prières et oraisons et descendre l'ymage de ladite Dame, à laquelle deux capitoulz avaient accoustumé de assister* ». HGL, t. 12, c. 776, 1565. E. RÉMOND, *Notre-Dame de la Daurade...*, n. 60 et 72, donne une date plus ancienne : 1555, extraite d'un certain *Recueil pour les prieurs*, p. 117. Il présente ce document comme un manuscrit allant de 1779 à 1784 et donne comme cote : liasse 154. Cette cote ne correspond en rien à un manuscrit de ce type, et malgré toutes mes recherches, il m'a été impossible de retrouver ce document. Il en est de même pour la liasse 130 évoquée par Rémond dans les notes 32 et 49 et pour les liasses 62 et 139 bis dont le contenu indiqué par l'auteur ne correspond pas à ce qui est conservé dans la cote actuelle. Je ne sais à quel classement ni à quel inventaire s'est référé E. Rémond.

62. Les religieux font descendre et porter « *l'ymage par portefais, gens lais et de vile condicion redondant a une irreverance et mauvais exemple au peuple tholosain* », HGL, t. 12, c. 919.

63. N. ANDRIEU, *Le livre des miracles...*, p. 81.

la mémoire des hommes » ; les frais en sont toujours supportés par la confrérie de la Nativité. Mais la manipulation n'est pas dépourvue de risque pour l'image de Notre-Dame la Brune : le lieu est inconmode, la statue a été plusieurs fois « en hasard d'être rompue au très grand scandale du peuple » et cela même lors de la dernière descente, celle du 16 mai. Les capitouls décident donc de charger un maître serrurier d'inventer « quelque instrument et artifice » propre à effectuer la descente. Mais la mise en place de ce dernier oblige à arracher le « tableau » qui permettait de fermer la « chapelle » (soit la niche) de la Vierge, ce qui provoque le courroux du prieur ; ce dernier en profite pour rappeler qu'il est le maître des lieux<sup>64</sup>.

Dans une sentence de l'official datée du 10 janvier 1592, on rappelle longuement toutes les contestations qui opposent prêtres et confrères d'une part, prieur et moines de l'autre, à propos des différents cortèges. Le document énumère toutes les sentences précédentes portant sur ces litiges (1524, 1549, 1576, 1591). Celle du 8 mars 1549 évoque avec précision les processions *contra aeris intemperiem* au cours desquelles on descendait l'image de la Vierge et rappelle leur usage coutumier<sup>65</sup>. Cet acte renforce le faisceau d'indices qui autorisent à dater du second tiers du XVI<sup>e</sup> siècle la déambulation de la statue miraculeuse.

Il n'existe aucune attestation de ces cérémonies au Moyen Âge. On trouve simplement dans les statuts de 1312 une allusion à des processions pour la pluie, sécheresse ou autre nécessité mais sans aucune allusion à la Vierge<sup>66</sup>.

### *Notre-Dame de la délivrance*

La deuxième spécialité de la Vierge de l'autel majeur était la protection des femmes en couches. Dans ce domaine également, le *Livre des miracles* du XVII<sup>e</sup> siècle rapporte les heureuses délivrances que l'on doit à la Vierge miraculeuse et renseigne sur les pratiques : on posait sur la parturiente une des robes de Notre-Dame. Par la suite, à cause de l'usure des vêtements, on a utilisé une ceinture, puis un ruban qui avait touché le vêtement de la Vierge<sup>67</sup>.

Ces pratiques dévotionnelles ne sont pas attestées pour la période médiévale mais perdurent de nos jours.

### *Les fleurs du « Gay Savoir »*

La troisième particularité attachée à la Vierge de l'autel majeur est le lien entretenu avec elle par les mainteneurs du Consistoire du Gay Savoir. Cette compagnie fondée en 1323 avait pour but de récompenser les plus beaux poèmes en l'honneur de la Vierge par l'octroi d'une fleur d'argent doré : violette, églantine ou souci (œillet dans certains cas). L'une des miniatures du manuscrit des *Leys d'Amor* représente, d'après Marie-Anne Sire, un troubadour offrant un bouquet de trois fleurs à la Vierge<sup>68</sup>. À l'époque moderne, avant la remise du prix, les fleurs étaient déposées à la Daurade et bénies ; le lauréat venait ensuite recevoir sa récompense de la main du supérieur du monastère, devant le grand autel<sup>69</sup>. Certains



FIG. 6. TABLEAU DE JEAN DANVY, 1676. Cl. J.-F. Peiré.

64. AD Haute-Garonne, 102H 93, Livre Noir, f° 188v-189.

65. AD Haute-Garonne, 102H 94, f° 49v-50.

66. AD Tarn-et-Garonne, liasse 712, 1312, p. 44.

67. N. ANDRIEU, *Le livre des miracles...*, p. 37.

68. Marie-Anne SIRE, « Remerciements de madame Marie-Anne Sire élue mainteneur », *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux*, 2021, p. 109.

69. Dom CHANTELOU, *Mémoires...*, f° 54v : « De plus au mois de mai, celui à qui est adjugée la palme pour les vers...s'en vient en l'église

en faisaient don à la Daurade : en 1666, une fleur d'argent provenant des Jeux Floraux est donnée pour la mettre « à la main de Notre-Dame »<sup>70</sup>. Le Trésor actuel conserve une fleur du XIX<sup>e</sup> siècle. Une autre, plus ancienne fait partie des collections du Musée Paul Dupuy<sup>71</sup>. Les inventaires de la confrérie de la Conception mentionnent une violette de quatre fleurs dorées et un souci d'argent doré que la statue de la Vierge tient à la main, une églantine, un œillet, et quelques feuilles éparses<sup>72</sup>. En revanche, on n'en trouve pas dans les inventaires de la Table de la Nativité ni dans ceux de la sacristie de l'autel majeur.

La pratique de la bénédiction des fleurs à la Daurade remonterait-elle à la période médiévale ? Les *Leys d'amors* rédigés en 1356 prévoient que si des calamités empêchent la distribution des fleurs, celles-ci seront confiées à la Daurade ou à d'autres établissements religieux<sup>73</sup>. Même si la Daurade est citée en premier dans ce texte, elle ne semble pas avoir du tout l'exclusivité de la garde des fleurs du Gay Savoir à la fin du Moyen Âge.

### *L'apparence et le nombre des statues mariales de l'autel-majeur et de l'autel (ou Table) de la Nativité*

#### *La statue contemporaine de la Vierge Noire*

La statue de la Vierge miraculeuse repose au-dessus de l'autel majeur. La statue actuelle a été sculptée au début du XIX<sup>e</sup> siècle ; en effet, l'image précédente de Notre-Dame a été détruite à la Révolution ; les religieux ont ensuite confié à Maurice Ajon le soin d'en confectionner une nouvelle qui serait plus ou moins à l'identique. C'est cette statue qui orne toujours l'autel actuellement.

#### *La statue de la période tardo-médiévale et moderne*

En ce qui concerne la période moderne, l'apparence de la statue de l'autel majeur de Notre-Dame n'est connue que par le tableau de Jean Danvy (ou Denuye) réalisé en 1676 pour commémorer l'arrêt de l'incendie de 1672 (fig. 6). Mais elle est également décrite par deux textes qui se recoupent et se complètent. Dom Claude Chantelou dépeint la Vierge Noire de l'autel majeur en ces termes : « ...en ce lieu est la Ste image de la même Vierge tenant son fils entre les bras qui est en une belle niche au-dessus du grand autel, faite d'un bois tirant sur le noir, d'une stature assez grande contenant au-dedans plusieurs parcelles de Stes reliques. Il est vrai aussi qu'on ne sait point par quel temps elle a été faite. Seulement tient-on par tradition ancienne qu'elle est venue d'Auch faite par le même ouvrier que l'image de la même Vierge qui se voit en l'église cathédrale de la même ville ; consacrée à la Ste Vierge sous le titre de la Nativité ; aussi lit-on au bas de celle de la Daurade écrit en grandes lettres gothiques : *magister Raymundus me fecit Auscis* »<sup>74</sup>. Dom Chantelou est le mauriste toulousain chargé en 1651 d'écrire une histoire de la Daurade. Il est donc particulièrement bien informé et a pu voir la statue de près. Un siècle plus tard, un moine du Mas-Grenier qui visite la Daurade en 1749 décrit ainsi la Vierge Noire : *Reliquiae vetustissimae imaginis B. Mariae de quibus d(icit). Ruinart, nihil aliud esse debent, quam statua lignea, sedens super stipitem puerulum in sinu laeva sustinens et haec tria ex uno trunco compacta videntur, ad statuae pedes est caput serpentis ; lignum quasi subnigrum apparet statua telam ita concinne conglutinatam habebat, et opus*

---

de la Daurade recevoir devant le grand autel de la main du supérieur du monastère au nom de la Sainte Vierge le prix qui est aussi un bouquet ». E. Roschach pense que ces fleurs sont déposées sur l'autel de la Conception, bien que la formule qu'il emploie soit ambiguë : parlant de l'année 1636, il dit que les fleurs de la Gaye Science sont adjugées le 3 mai, après le festin. Le capitoul de la Daurade va les chercher dans sa paroisse « dessus le grand autel en la chapelle Notre-Dame de la Conception », E. ROSCHACH, *Les douze Livres de l'histoire de Toulouse*, Toulouse, 1887, t. 1, p. 120-121.

70. N. ANDRIEU, *Livre des miracles...*, p. 163.

71. M.-A. Sire, « Remerciements... », il s'agit d'un œillet d'argent, œuvre de l'orfèvre Samson en 1762.

72. Presbytère de la Daurade, registre non coté, f° 2v.

73. *Si cas endevenia que alcunas joyas, una o motas, no haguesso loc per esser donadas, et ayssso per falta de dictat qu'om no y aportes, o per guerra, o per autre acciden, aytals joyas hom poyra reservar entro l'autre an, ses mermar las autras seguens del seguen an, o que sian donadas e prezentadas al major autar de Nostra Dona de la Daurada, o del Carme, dels Prezicadors, dels Frayres Menors o dels Augustis, a conoyssenhença delsditz VII senhors mantenadors, o de la major partida de lor adonx seran prezen.* Cf. BM Toulouse, ms 2883, f° 70v.

74. Dom CHANTELOU (1617-1664), *Mémoires de l'église...*, ms 13845, f° 53.







FIG. 8. LA VIERGE « DU REMPART » de l'église du Taur.  
Cl. D. Watin-Grandchamp.

pour l'autel majeur du monastère assorti de la confection de statues dont le détail sera précisé en dehors du contrat<sup>80</sup>. Les auteurs ayant pensé qu'il était question de **trois** statues en ont déduit qu'il s'agissait de celles de la Vierge (au centre du retable), de saint Benoît et de sainte Scholastique (dans les panneaux latéraux). En effet, dans un bail de peu postérieur conclu en 1644 avec le peintre Jean Martinet et qui a pour but d'achever le retable, les moines demandent que soient dorées les *auches* (cavités) qui abritent les statues de Benoît et de Scholastique<sup>81</sup>. Cependant sur le texte du contrat de 1640 il faut lire « **telles** » statues et non « trois ». S'il est vraisemblable qu'il s'agissait bien de sculpter Benoît et Scolastique (qu'on retrouve mentionnés en 1644), en revanche il n'est jamais question de confectionner une nouvelle image de la Vierge Noire. D'ailleurs si cela avait été le cas, il serait incompréhensible que les registres qui contiennent les baux précédents ne parlent pas d'une telle innovation et que les inventaires du XVII<sup>e</sup> siècle n'en gardent pas la trace, eux qui répertorient les actes les plus importants concernant la Daurade.

Il reste à faire le point sur la couleur initiale de cette statue. À la période moderne, elle est de couleur sombre et, d'après Dom Chantelou comme d'après le moine du Mas-Grenier, c'est le bois lui-même qui aurait cette teinte foncée. On serait donc tenté de penser qu'il en était de même au XIV<sup>e</sup> siècle. Mais il faut verser au dossier une pièce inédite : dans un petit cahier servant de brouillon à la rédaction des inventaires du XVIII<sup>e</sup> siècle, le premier folio du *Livre de la confrérie de la Nativité* qui commence en 1328, a été recopié. L'auteur de ce travail est un religieux anonyme chargé de compiler les registres subsistant à son époque (il parle de 1784 comme étant « aujourd'hui »). C'est un homme érudit qui a consulté les ouvrages de Catel, de Raynal et les écrits des bénédictins de l'*Histoire de Languedoc*. Il livre des réflexions personnelles tirées de l'examen minutieux de ce manuscrit disparu. Il décrit l'ouvrage : « C'est un grand livre relié en feuillets de parchemin couvert d'une pièce de basane couleur de gris sans aucune étiquette au dos ». Il indique que la

Vierge y est représentée à trois reprises. Ces « tableaux » qu'il qualifie aussi de « portraits » représentent l'Assomption pour le premier, la Vierge couronnée d'or portant l'Enfant sur son bras gauche telle qu'elle trône sur le grand autel pour le deuxième et, enfin, l'Annonciation. Il insiste sur le fait que les visages sont de couleur « blanche et incarné » et que le second tableau est « exactement » conforme à ce que l'on voit à son époque sur le grand autel de la Nativité à l'exception du visage, des mains et des bras qui sont en couleur « incarnat » et non noire ou brune. Ce clerc qui a compulsé toutes les archives pour les classer, précise qu'il n'a jamais vu d'allusion à la couleur brune dans les actes écrits avant 1590. Il déduit de ses observations que la statue était de couleur naturelle en 1328<sup>82</sup>. Ce témoignage inédit est précieux et semble orienter vers un noircissement de l'image de la Vierge de l'autel majeur dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle.

Deux autres représentations toulousaines de Notre-Dame ont un rapport avec la Daurade : le manuscrit des *Leys d'amor* de 1356 montre une Vierge à l'Enfant recevant des fleurs dans lesquelles on peut penser reconnaître celles qui étaient ultérieurement bénies à la Daurade ou dans une autre église ; visages et mains sont de couleur naturelle (fig. 9). Quant au registre de taille du capitoulat de la Daurade en 1478-1480, il est orné d'une Vierge trônant ; couronnée, elle tient l'Enfant sur son bras gauche (fig. 10)<sup>83</sup>. Il est impossible d'affirmer qu'il s'agit là d'une représentation réaliste de la statue, mais dans ce dernier cas le lien avec le monastère bénédictin est étroit. Encore une fois, visages et mains sont clairs.

80. AD Haute-Garonne, 102H 94, f° 281.

81. AD Haute-Garonne, 102H 94, f° 309.

82. AD Haute-Garonne, liasse 102H, 139 bis, cahier intitulé « Recueil » à la p. 1. Certains points soulèvent problème : l'auteur parle d'une représentation de l'Annonciation pour le troisième tableau et il estime que ces trois tableaux renvoient aux trois grands autels de l'église, soit la Nativité, l'Assomption et donc l'Annonciation. Or, dans toutes les archives consultées, je n'ai jamais trouvé mention d'autel de l'Annonciation. Désigne-t-il ainsi l'autel de la Conception, celle-ci coïncidant, de fait, avec l'Annonciation ?

83. *Leys d'Amors*, BM Toulouse, ms 2883, f° 2. D'après E. Nadal que je remercie pour cette précision, la miniature serait un repeint qui daterait plutôt de 1412. Cadastre de 1478, AM Toulouse, CC164.





FIG. 9. LES LEYS D'AMORS, BM Toulouse, ms 2883, n° 2, détail.  
Cl. E. Nadal.



FIG. 10. LIVRE DES TAILLES du capitoulat de la Daurade.  
AM Toulouse, CC164-2, FRAC31555. Cl. AM Toulouse.

En conclusion, la statue médiévale sculptée à la fin du XIII<sup>e</sup> ou au début du XIV<sup>e</sup> siècle (si on se fie aux datations proposées pour l'inscription épigraphique) a été utilisée sans discontinuer pendant toute la période moderne. Il est donc possible que cette statue soit déjà exposée sur l'autel au début du XIV<sup>e</sup> siècle, comme le supposait E. Rémond, bien que les règlements monastiques de 1312 ne spécifient pas sa présence. La statue « gothique » serait donc une Vierge de couleur naturelle à la fin du Moyen Âge, soit qu'elle ait été peinte couleur chair à l'origine, soit que le bois ait pris une teinte plus foncée dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle à cause de la poussière et de l'encrassement dû à la fumée de nombreux cierges. Cela n'implique évidemment pas qu'elle était considérée comme miraculeuse dès le début, puisque l'on n'a aucun témoignage dans ce sens. Les sources médiévales sont muettes à ce sujet : elles ne parlent ni de miracles concernant la maternité, ni de miracles liés aux calamités naturelles opérés par une statue mariale à la Daurade<sup>84</sup>. L'activité miraculeuse de la statue ne paraît lui avoir été attribuée qu'à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, lorsque les processions sont attestées. La teinte brune irait alors de pair avec l'efficacité miraculeuse de l'image. Cet assombrissement aurait alors accompagné et renforcé la sacralité de la statue. Cette évolution correspond tout-à-fait à ce que l'on connaît par ailleurs : Xavier Barral y Altet a bien souligné le fait qu'aucune Vierge « Noire » ne l'était à l'origine et que la mode de statues au teint foncé ne s'était propagée qu'à partir de l'extrême fin du Moyen Âge, voire plutôt des Temps Modernes ; quant à Nicolas Balzamo, il a insisté sur le lien qui s'établit entre couleur et efficacité miraculeuse selon le témoignage de certains fidèles du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>85</sup>.

84. Aymeric de Peyrac en fin de XIV<sup>e</sup> siècle, ne s'intéresse qu'aux vertus curatives prêtées aux mosaïques elles-mêmes, cf. note 21. Étienne de Gan, lorsqu'il évoque les gloires de Toulouse chrétienne en 1453, ne dit rien de la Daurade ni d'une Vierge miraculeuse, ÉTIENNE DE GAN, *De fundatione, tempore, loco et nomine Tholose*, AM Toulouse, AA5, f° 7. Nicolas BERTRAND dans l'*Opus de Tholosanorum gestis ab urbe condita*, Toulouse, Jean Grand-Jean, publié en 1515, n'évoque la Daurade (f° 12) que pour ses origines et, en matière de Vierge miraculeuse ne signale que celle des Carmes.

85. Xavier BARRAL Y ALTET, « Madonne Brune che non lo erano in epoca romanica », *Nigra sum. Culti, santuari e immagini delle Madonne Nere d'Europa*, 2012, p. 108-109, Nicolas BALZAMO, « Objets incertains et croyances ambiguës. La Vierge et ses images miraculeuses dans le catholicisme moderne (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) », *Histoire, monde et culture religieuse*, 2016, n° 38, p. 87-103.

### *Le dispositif d'exposition de la statue de la Vierge Noire*

#### *La niche de la Vierge*

L'« image » de la Vierge Noire est exposée au-dessus de l'autel majeur en hauteur. Léon Godefroy, un jeune étudiant en droit qui réside à Toulouse de 1634 à 1638 et décrit la ville et ce qu'il y a vu, mentionne une statue « très brune et obscure » et que l'on descend « d'un lieu haut et élevé où ordinairement elle repose »<sup>86</sup>. Robert Mesuret, suggère qu'il y avait dans la muraille derrière l'autel majeur une pièce qui pouvait servir de *camaril* pour la Vierge Noire. Il suppose que l'image pouvait être retournée afin que l'on puisse changer son vestiaire dans un local situé à l'arrière<sup>87</sup>, mais on n'a aucune attestation précise d'un tel mécanisme.

L'ensemble du dispositif occulte le premier niveau de la partie centrale des mosaïques. Dom Lamothe, auquel nous devons la description de 1633, indique effectivement que les deux ou trois niches du niveau inférieur dans l'axe de l'abside n'apparaissent pas en raison de la « pyramide » de la Vierge : *non apparent tum ob pyramidem S.V.M.* ; et, malgré le soin qu'il prend à décrire les différentes figures représentées par les mosaïques qu'il nettoie, il n'identifie pas les personnages qui devaient se trouver immédiatement derrière le dispositif d'exposition de la Vierge. Cela s'explique par l'existence d'un passage qui permettait d'accéder à la sacristie et qui a détruit les deux niches centrales du niveau inférieur (fig. 5). Dès 1628, les mauristes ont d'ailleurs fait quelques travaux dans ce secteur ; ils paient un maître maçon qui a « accommodé le pavé qui va de la galerie au grand autel » ainsi que « le bâtiment qui est sous la galerie du saint image de Notre Dame la Brune ». Ils ont également acheté une corde qui sert à faire descendre la statue pour les processions<sup>88</sup>. Il faut donc imaginer un passage en hauteur permettant peut-être de changer les habits de la statue sans la descendre, ce qui rejoindrait d'une certaine manière l'hypothèse de Robert Mesuret.

La statue de la Vierge Noire est incluse dans la pyramide : *...sacra imago B.M.V. Nigra nuncupata est in pyramida*<sup>89</sup>. La niche concave, *aediculum concavum* qui abrite la statue est placée au milieu et au-dessus de l'autel. Elle est surmontée par une arche et protégée par une balustrade et par des grilles appelées « grillard » dans le *Livre des miracles*<sup>90</sup>. Est-ce là un élément des travaux sécuritaires réalisés en 1591 par le serrurier dont nous avons parlé<sup>91</sup> ? Le sommet du dispositif atteint le bas du registre médian des mosaïques, sous les pieds du Christ Sauveur. Le surplomb de la niche est suffisamment occultant pour que la lumière ne parvienne pas à l'autel majeur : *... ne lumen ad altare usque protendatur*<sup>92</sup>.

Il s'agit donc d'un dispositif imposant : le grand autel est toujours au XVII<sup>e</sup> siècle le vieil autel surélevé de gradins que les mauristes voudront remplacer par un bel autel de marbre en 1759. La « niche » qui abrite la statue était certainement elle-même disposée assez nettement au-dessus, sur un socle, puisqu'il faut « descendre » l'image pour la déposer sur l'autel. On peut estimer que la Vierge Noire se trouvait à plus de sept mètres de hauteur environ dans une niche obscure, ce qui renforçait encore la sacralité de l'ensemble.

#### *La pluralité des statues mariales du presbyterium et leur vestiaire*

L'Inventaire réalisé en 1627 par les mauristes indique que la statue de la Vierge Noire et miraculeuse disposait d'un vestiaire composé de cinq robes (damas noir, satin cramoisi, velours rouge, satin à fleurs et une robe usagée)<sup>93</sup>, un vestiaire régulièrement accru de nouveaux dons.

86. L. GODEFROY, *Relation d'un voyage fait depuis la ville de Toulouse inclusivement jusqu'à Amboise*, BnF, ms 2759, f° 247. Également, *Ample description de la Ville de Tolose Et Relation dun voyage faict depuis icelle inclusivement jusques a Amboise qui cy apres se doibt continuer jusques a la ville de Paris* [1638], Paris, Institut, Collection Godefroy, ms. 220.

87. R. MESURET, *Évocation* ..., p. 391.

88. AD Haute-Garonne, 102H 139 bis, Cahier intitulé « Recueil », p. 16.

89. J. CASSAIGNEAU, *Les mosaïques*..., p. 69. Le terme de « pyramide » évoque sans doute l'empilement des éléments plus que la forme à proprement parler.

90. J. CASSAIGNEAU, *Les mosaïques*..., p. 68 ; N. ANDRIEU, *Livre des miracles*..., p. 98, 103.

91. Cf. n. 64.

92. J. CASSAIGNEAU, *Les mosaïques*..., p. 68.

93. AD Haute-Garonne, 102H 48, Inventaire de la sacristie, 1627, f° 309v : « une robe de damas noir avec la robe du petit Jésus et son chapeau avec des passamans d'argent faux » ; f° 310v : « une robe de satin cramoisin incarnat de Notre Dame avec la robe du petit Jésus avec son chapeau de clinan faux ; autre robe de Notre-Dame de velours rouge cramoisin avec la robe du petit Jésus avec quatre passamans d'argent alentour ;

Mais la Table de la Nativité possédait également des statues mariales comme en témoignent les inventaires des « joyaux de la confrérie de la Nativité ». Celui du 12 octobre 1578 énumère tout ce que l'on trouve dans l'armoire conservée dans la chapelle Saint-Sébastien : « une belle image grande de Notre-Dame assise dans une chère avec son petit Jésus ayant une couronne d'argent sur la tête et un diadème et un autre diadème sur le petit Jésus, tenant une pomme et croix, le tout d'argent ». Il y a de plus « un petit *agnus* attaché avec un petit lacet de soie pendant au col du petit Jésus avec une petite fleur d'argent ». Une croix d'argent et un gros patenôtre d'ambre, énumérés ensuite, ornaient sans doute cette grande statue. L'inventaire mentionne également une autre Vierge : « plus une petite image d'argent de Notre-Dame avec un petit Jésus toute massisse d'argent pendant aussi avec un passeman de soie blanche » ; un bouton de cristal taillé en losange et garni d'argent y est suspendu et « deux couronnes de roi d'argent surdoré, une grande et une petite garnies de velours en dedans » complètent le vestiaire. On détaille ensuite les ornements, les vêtements liturgiques et les archives (deux livres de recettes) qui se trouvaient dans cette armoire. L'inventaire s'intéresse dans un second temps à ce qui se trouve dans le coffre qui est près de l'autel de la Nativité, puis au « cappier qui sert d'autel » à « icelle chapelle » soit : « un grand manteau de toile d'or fin avec une grande bande de velours *cramoisin* rouge avec le manteau du petit Jésus de même, le tout fourré de toile rouge », une robe de Notre-Dame de damas blanc avec le manteau du petit Jésus, une robe de damas blanc « pour l'image de Notre-Dame », une robe de taffetas jaune avec le manteau du petit Jésus pour la « grande image ». Il reste enfin à inventorier le contenu du grand coffre qui est entreposé dans la galerie de l'orgue et qui contient des tapisseries, la bannière de la confrérie et un chapelet de corail rouge mis au col de la « grande image d'argent »<sup>94</sup>. Dans une autre copie de cet inventaire, qui fait l'objet d'une vérification en 1580, on trouve quelques variantes ; on mentionne « au grand coffre qui sert de table à la confrérie » : « une image de Notre-Dame avec son petit Jésus d'argent tenant à la main un rameau pour faire l'offrande les samedis et un chapelet de corail rond ». De plus, dans le chappier, il y a « un petit bonnet de satin rouge avec un petit *ardon* d'argent pour la tête du petit Jésus »<sup>95</sup>.

La confrérie de la Nativité possède donc, en 1578, au moins une ou deux statues conservées dans une armoire. La belle grande image d'argent n'est évidemment pas la statue miraculeuse de Notre-Dame-la-Brune puisque cette dernière, qui est en bois, est exposée en permanence au-dessus de l'autel principal de l'abside. Ces diverses statues d'argent appartenant à la confrérie de la Nativité, doivent servir dans certaines occasions (offrandes du samedi, processions...) mais non lorsqu'on a besoin de la statue miraculeuse de l'autel majeur. Elles disposent, elles aussi, d'un vestiaire de robes et de manteaux de velours, taffetas et damas.

## Partie II : Les autels, confréries et chapelles de la nef

### *Autel et confrérie de la Conception de Notre-Dame, Conceptionis Beate Marie sive Sancte Anne*

La confrérie qui est attachée à cet autel est repérable dans les testaments à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, mais elle est sans doute antérieure à cette date<sup>96</sup>. Elle est installée dans la chapelle Sainte-Anne, laquelle est desservie en 1375 par un prébendier ; le prieur de la Daurade estime d'ailleurs être le collateur du bénéfice<sup>97</sup>.

La titulature de Sainte-Anne disparaît rapidement et on ne parle plus que de la confrérie « de la Conception » dans les documents médiévaux qui ne la qualifient pas encore d'Immaculée Conception. Un mémoire du XVIII<sup>e</sup> siècle considère

---

autre robe vieille de taffetas St Jean ; autre robe de Notre-Dame de satin à fleurs avec des passemens d'argent faux et la robe du petit Jésus ; le petit manteau de damas *gouffre* pour le petit Jésus ». Je ne retiens dans cet inventaire comme dans les suivants que ce qui concerne le vestiaire des statues et qui est énuméré au milieu des ornements, vêtements liturgiques, draps des morts etc. Ce vestiaire s'enrichissait progressivement des robes somptueuses et de tissus donnés par les capitouls et par les particuliers, notamment les femmes reconnaissantes cf. ANDRIEU, *Livre des miracles...*, p. 43 et p. 163 à 166.

94. AD Haute-Garonne, 1E 995, les pièces n° 87 et 88 contiennent chacune un exemplaire de cet inventaire.

95. AD Haute-Garonne, 1E 995, les pièces n° 63, f° 2.

96. En 1398, Arnaud d'Avignonet élit sépulture au cimetière de la Daurade et donne à la *confratrie Beate Marie*, aux chandelles paroissiales et à la *confratrie conceptionis Beate Marie Virginis sive Sancte Anne*, C. DOUAI, *Topographie...*, p. 22.

97. *Inventaire...Tarn et Garonne, séries G et H*, p. 219. Contestation entre les héritiers de Pierre del Solier, bénéficiaire de la chapelle Sainte-Anne, décédé, et le prieur, AD Tarn-et-Garonne, série G, fonds Moissac, liasse 712, petit parchemin, 1375 (1376 n. s.).

que c'est la confrérie la plus ancienne et affirme qu'elle a été affiliée à l'ordre des Carmes en 1397<sup>98</sup>. Cette information est confirmée par l'abbé Ferradou, curé de la paroisse au XIX<sup>e</sup> siècle. Il dit qu'il a vu les lettres d'agrégation sur un ancien document (un parchemin probablement) « respecté par les vers »<sup>99</sup>.

La confrérie est dotée de statuts octroyés par Bernard de Rosier en 1452 et d'indulgences accordées par Sixte IV en 1476. Dès cette époque elle se singularise par son caractère élitiste. Ses membres se recrutent dans le haut clergé (archevêque, prévôt du chapitre cathédral...) et parmi les notables urbains. Les statuts sont renouvelés en 1500, et à plusieurs reprises au cours de la période moderne<sup>100</sup>. Ces statuts ne témoignent pas d'une originalité particulière. En 1500, le nombre des confrères ecclésiastiques est limité à soixante-douze et se trouve ainsi égal à celui des laïcs ; on réduit aussi le nombre des dirigeants à huit prévôts dont quatre ecclésiastiques. Au XVII<sup>e</sup> siècle cette confrérie est également appelée « des Tolosains » et elle est restée élitiste. Elle se compose à 63% de gens de robe et refuse de recruter artisans et personnes de « basse naissance »<sup>101</sup>. Elle semble être constamment en conflit avec les autres confréries, notamment avec celle du Saint-Sacrement pour des questions de préséances dans les processions<sup>102</sup>. Cette confrérie s'occupe de la fête du 8 décembre et de la procession qui se déroule la veille ; on allume des feux de joie sur la place, ce qui est une attribution des consuls au moins au XVII<sup>e</sup> siècle : c'est le cas en 1684<sup>103</sup>. Comme nous l'avons vu, la confrérie regroupe les membres de l'oligarchie urbaine et ce depuis le Moyen Âge. Les assemblées ont lieu dans le cloître et les banquets se déroulent dans la grande salle du monastère.

À l'époque moderne, la confrérie de la Conception dispose d'une chapelle dans la nef. Un bail à besogne datant des environs de 1550 permet d'en préciser l'emplacement. Les prévôts commandent à ce moment-là un retable destiné à la chapelle de la Conception à Nicolas Bachelier. L'œuvre de grande dimension s'organise autour d'une Vierge « en ronde bosse ». Pour l'installer, il est nécessaire d'agrandir la chapelle en creusant le mur du fond. Une porte, percée dans ce mur, permet de rejoindre une sacristie à la base du clocher (fig. 11). Cette chapelle voûtée est large de 5 mètres ; au milieu du retable dont le panneau central mesure 2,25 mètres

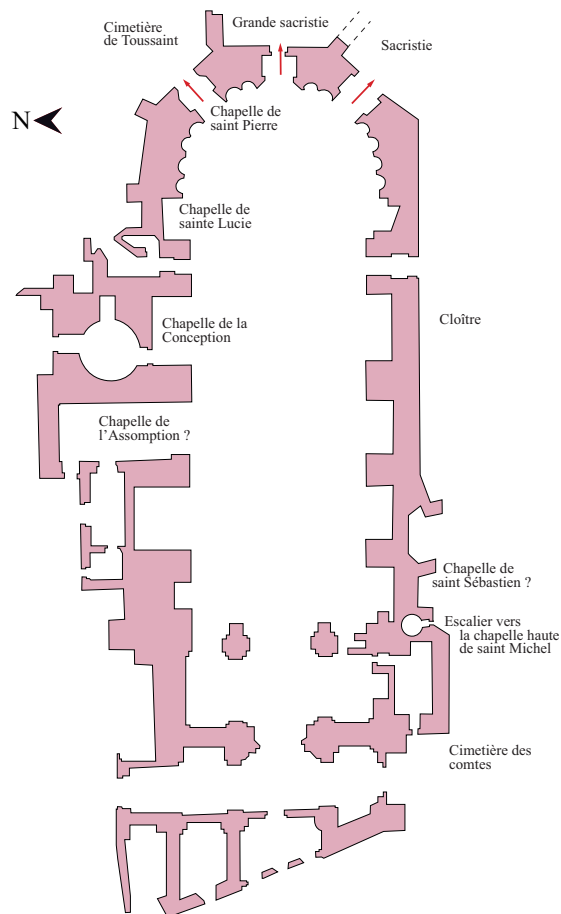


FIG. 11. HYPOTHÈSE D'EMPLACEMENT DES CHAPELLES.  
DAO A.-L. Napoléone.

98. É. RÉMOND, *Notre Dame de la Daurade*..., p. 13 et 102H 73, pièce n° 2 et 29. Cette affiliation est également mentionnée dans l'inventaire 102H 138, f° 43.

99. FERRADOU (abbé), *Notice sur Notre-Dame la Daurade*, Toulouse, 1874, p. 19. Ces lettres d'agrégation ont été données par frère Jean, général du Mont-Carmel aux prévôts de la confrérie de la Conception dont il était membre.

100. AD Haute-Garonne, 102H 73, pièce n° 2 et Fl. MIROUSE, *Clergé*..., p. 166-167. Les statuts de 1452 et ceux de 1500 sont imprimés dans un ouvrage de 1515 : BM Toulouse, Res D<sup>XVI</sup> 786 (1 et 2) où on fait allusion à l'autel et à la chapelle de Sainte-Anne, f° 33 et 38 sans préciser leur localisation.

101. E. MARTINAZZO, *La réforme catholique*..., p. 497-498 avec un tableau du recrutement en 1663.

102. AD Haute-Garonne, 102H 73, pièces n° 20, 21, 50-52...

103. L. LESCOUZÈRES, *Les statues*..., p. 13 avec un extrait du texte des « Statuts et privilèges de la confrérie des Tolosains », 1684.



figure une statue de la Vierge de 1,35 mètre de hauteur. Au-dessus d'elle Dieu le Père est représenté. Des scènes annexes se rapportant à la vie de sainte Anne et de Joachim sont prévues dans des médaillons<sup>104</sup>.

Le mobilier de la confrérie est connu grâce à deux inventaires réalisés en 1570 et 1627. Retenons ce qui concerne les statues de la Vierge, soit : « une image d'argent de Notre-Dame tenant entre ses mains l'image de notre Seigneur avec une couronne sur sa tête garnie de pierreries » ; une colombe d'argent surmonte l'ensemble et la statue tient un rameau d'olivier dans ses mains. Le poids de 24 marcs et 2 onces d'argent est soigneusement noté. L'image porte à son cou un pendant d'or au milieu duquel se trouve une pierre carrée, un saphir, auquel pendent trois perles, avec un ruban de soie. Elle est aussi ornée d'un corail rouge à deux branches et d'une croix d'argent dans laquelle sont enfermées quelques reliques, ainsi que d'un *agnus* d'argent. Le petit Jésus porte à son cou une pierre précieuse appelée *thopasinum*, une topaze donc, de forme triangulaire et de la grosseur d'une demi-noix, attachée à une chaîne d'or. L'inventaire énumère ensuite reliquaires, calices, chapes, draps pour les confrères trépassés, chandeliers, tapisseries, coffres etc. En ce qui concerne le vestiaire de la statue, on mentionne deux manteaux, un grand et un petit pour les images de Notre-Dame et de sainte Anne<sup>105</sup>. En marge, on note que ces objets ont été vérifiés en 1627, mais à ce moment-là, l'*agnus* avait été perdu et la colombe d'argent, vendue. Dans le presbytère de l'église actuelle, un registre des actes du XVII<sup>e</sup> siècle conserve aussi quelques inventaires. Celui de 1601 énumère le contenu des armoires et des tiroirs qui contiennent les vêtements liturgiques ainsi que les archives de la confrérie. En ce qui concerne la Vierge, on retrouve dans l'armoire de la sacristie : « une image de Notre-Dame en argent avec un petit Jésus au bras sur son piédestal, le tout de la hauteur de trois pans et demi » (soit presque un mètre) y compris la couronne d'argent dorée entourée de douze chatons doubles et d'autres pierres, surmontée d'une colombe d'argent ; au col du petit Jésus, il y a une topaze, assez grande, faite en triangle pendant à une petite chaîne d'argent doré ; au cou de la statue de Notre-Dame pend un dizain d'agates ainsi que d'autres pierres et perles ; ces statues ont également une petite bourse dorée attachée au cou. La description, on le voit, correspond à peu de choses près à celle de l'inventaire de 1578, mais quelques détails supplémentaires sont intéressants : parmi les ornements et vêtements liturgiques, on signale quelques fleurs d'argent doré qui semblent bien correspondre à celles de Jeux Floraux (cf. plus haut). Quant aux tissus, on ne mentionne pas de vêtements mais il y a quatre toiles à savoir : « une toile fort fine avec des carreaux... pour mettre à l'image de Notre-Dame qui est sur l'autel à la chapelle » et deux toiles de crêpe rayé, l'une de soie rouge avec un filet d'or et l'autre de gaze rayée de soie « servant pour l'image de Notre-Dame »<sup>106</sup>.

La confrérie de la Conception possède donc au moins deux statues de Notre-Dame : l'une, en ronde-bosse, se trouve au-dessus de l'autel ; bien qu'elle ne soit pas décrite dans le prix-fait, il est vraisemblable qu'elle représentait la Vierge sous l'apparence d'une jeune fille, conformément à l'iconographie qui s'était fixée dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle ; quant à l'autre statue d'assez grande dimension elle aussi, elle diffère de la précédente : c'est une Vierge à l'Enfant, en argent et ornée de bijoux précieux. Elle est entreposée dans une armoire. Les étoffes semblent destinées à la statue en ronde-bosse de l'autel.

### ***L'autel, la confrérie et la chapelle de Notre-Dame de l'Assomption (confratria Assumptionis gloriosissime Virginis Marie)***

#### *Les origines et le procès de la fin du XV<sup>e</sup> siècle*

La confrérie de l'Assomption apparaît en tant que telle à la fin du XV<sup>e</sup> siècle ; cette date s'insère parfaitement dans la chronologie des représentations du « Montement ». Francesc Massip, dans un article fondamental, a répertorié toutes les mentions de cet élément du théâtre religieux dans l'Occident médiéval et moderne. Si l'on écarte les mentions incertaines, c'est à partir des années 1440 et surtout dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle que l'on assiste à « la grande éclosion du drame de l'Assomption »<sup>107</sup>. À Toulouse, on ne sait pas exactement quand la confrérie de l'Assomption a été

104. H. GRAILLOT, *Nicolas Bachelier, imagier et maçon de Toulouse au XVI<sup>e</sup> s.*, 1914, p. 122-126 et 289-290. La chapelle de plus de 5 mètres de large sur 1,35 mètre de profondeur est trop étroite et doit être agrandie en creusant le mur du fond qui la sépare de la base du clocher. Le retable de style Renaissance avec corniches, colonnes et médaillons occupe l'espace de cette chapelle voûtée.

105. AD Haute-Garonne, 102H 284, *Inventaire des reliques et ornements de la sacristie de Notre-Dame de la Conception, 1570 et 1627*, f° 1 et 3.

106. Presbytère de la Daurade, registre non coté, f° 1 et 2.

107. Francesc MASSIP, « Le drame de l'Assomption en France et en Belgique », *Mainte belle œuvre faite. Études sur le théâtre médiéval*

fondée. On peut toutefois noter que, dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle, la fête de l'Assomption faisait partie des quatre grandes fêtes pour lesquelles il fallait prévoir vingt-quatre chandeliers à l'autel de la Vierge<sup>108</sup>. Un peu plus d'un siècle plus tard, un arrêt du Parlement daté de 1446 défend à ceux qui jouent les jeux de l'Assomption d'aller par la ville car les jeux doivent être joués dans l'église de la Daurade ou sur la place<sup>109</sup>. Cependant le texte ne parle pas encore de confrérie.

Il est tout-à-fait possible qu'une représentation théâtrale soit venue s'ajouter à la célébration de la fête au milieu du XV<sup>e</sup> siècle. À ce moment-là, l'intérêt pour l'Assomption se manifeste à Toulouse dans la rédaction d'un *Mystère de l'Ascension de la Vierge* en 1452. Il se compose de mille-sept-cents vers et met en scène quarante-cinq personnages<sup>110</sup>. Ce qui est certain, c'est que la confrérie est antérieure à 1487 puisque, à ce moment-là, elle est transférée avec des accords écrits dans l'église métropolitaine Saint-Étienne et absorbée par la confrérie de l'Assomption nouvellement créée dans la cathédrale toulousaine<sup>111</sup>. Elle est installée au-dessus de la chapelle Saint-Laurent, dans la chapelle du Crucifix sur l'arc par lequel on va au cloître<sup>112</sup>.

L'abbé Douais dit que la confrérie avait été « mal accueillie » à la Daurade et qu'elle a trouvé une « hospitalité bienveillante » à Saint-Étienne<sup>113</sup>. Il existe dans le fonds des archives de la Daurade, un petit cahier qui fournit une explication plus détaillée de ce transfert : la confrérie de l'Assomption de la Daurade, faisant appel d'une sentence du sénéchal, évoque les origines d'une association qui aurait existé « par aucun temps » ; ce groupement informel était composé de pieux laïcs qui faisaient dire des messes pour la fête de l'Assomption sous la responsabilité de quatre régents, deux prêtres et deux laïcs. Conscients de n'avoir ni syndic, ni nom de confrérie, ni approbation pontificale, ils finissent par faire rédiger des statuts approuvés par le prévôt de l'archevêque. Ils demandent alors au prieur de la Daurade de les accepter mais celui-ci refuse, ainsi que les moines du monastère. La contestation est, dans un premier temps, portée devant le sénéchal qui entérine ce refus ; cette décision provoque une scission et certains des confrères de la Daurade transportent alors leur dévotion à la cathédrale et deviennent ainsi membres de la confrérie de l'Assomption nouvellement érigée à Saint-Étienne. Cependant, cinq ou six confrères résistants, restés à la Daurade, entament alors, avec le syndic, de faire appel de la sentence du sénéchal. Les ex-confrères de la Daurade rapatriés à Saint-Étienne font remarquer que l'association primitive n'avait pas de revenus propres en dehors du produit des quêtes du dimanche devant la porte du monastère. Or il faut payer au monastère 2 francs de « tribut » pour pouvoir quêter. Les pieux laïcs avaient donc acheté de leurs deniers propres des bijoux (qui étaient conservés auparavant à la Daurade) dont un beau collier d'argent surdoré et douze roses dorées ainsi que douze églantines blanches fourrées de satin rouge dans un églantier. Ces bijoux d'une valeur de 200 écus appartiennent à la confrérie primitive, celle de la Daurade, ainsi qu'une verge d'argent portée par le

---

*offertes à Graham A. Runnalls. Textes réunis par D. Hüe, M. Longin et L. Muir, Orléans, 2005, p. 361-383, p. 363. Si l'on en croit les érudits méridionaux cette chronologie devrait être remontée puisqu'ils considèrent que dès 1286, il y avait dans la bourgade de Rabastens, une confrérie dédiée à Notre-Dame du Montement. Cependant, le diptyque auquel ils se réfèrent indique seulement une confrérie « de la bienheureuse Vierge Marie ». Ce n'est qu'en 1486 au moment de la rédaction des statuts qu'intervient l'expression Notre-Dame-du-Montement. Cette dernière date correspond mieux à la chronologie générale.*

108. AD Tarn-et-Garonne, Série G, fonds Moissac, liasse 712, 1312, p. 4.

109. AD Haute-Garonne, Parlement, reg. 1 B1, 1<sup>er</sup> août 1446, f° 59r-v : *Et que iceluy suppliant avoit fait faire inhibition et défense à certains habitants de ladicte ville qu'ils ne alassent par icelle les visages couvers ne fassent jeux publiques le jour de la feste de l'Assumpcion Notre Dame prouchaine venant pour les esclandres qui s'en pourroient suivre. Ce, non obstant, le sénéchal de Tholose après lesdites inhibitions avoit donné congé à aucuns de ladicte ville qu'ilz alassent les visages couvers parmy icelle et feissent jeux audit jour...Et surtout oy lesdits viguier et capitoulx et sénéchal, la court a ordonné et ordonne que ceulx qui feront les jeux à ladicte feste de Notre Dame ne iroint point parmy ladicte ville de Tholose, mais il pourront faire lesdits jeux en l'église de la Daurade ou en la place en la forme et manière et en tel nombre qu'ilz ont acoustumé.*

110. F. MASSIP, *Le drame...*, p. 375. Le manuscrit se trouve à Rodez, BM, ms 57, f° 51v-85v. Rappelons que l'archevêque Bernard de Rosier dont la dévotion mariale est connue, promulgue les statuts de la confrérie de la Conception en 1452, cf. n. 34.

111. L'antériorité de la confrérie de la Daurade sur celle de Saint-Étienne est reconnue par le cardinal de Joyeuse en 1597, cf. Célestin DOUAIS, *La confrérie de l'Assomption à St-Étienne.... Documents inédits*, Paris, 1892, p. 24. L'abbé Douais publie les textes du transfert (13 août 1487), de l'accord (19 décembre 1487), les lettres d'approbation de Pierre de Lion (fév. 1489), les bulles d'Alexandre VI confirmant les statuts (1493) et une lettre du cardinal de Joyeuse (1597), en s'appuyant sur un manuscrit du XVII<sup>e</sup> siècle qui se trouvait à son époque dans la chapelle de la confrérie, à la cathédrale. Les textes publiés figurent dans les archives du Parlement, AD Haute-Garonne, reg. 1B 8, f° 108v (1489), f° 289 r-v (déc. 1492), reg. 1B 9, f° 7v -8 (27 nov 1492).

112. Le prévôt et le chapitre cathédral *concedunt licenciam faciendi eandem confratriam ...in capella Sancti Crucifixi supra arcum per quem itur ad claustrum...ad laudem et gloriam Assumptionis B. Mariae*, C. DOUAIS, *Assomption St-Ét...*, p. 12.

113. C. DOUAIS, *Assomption St-Ét...*, p. 7.



bedeau et un drap pour les confrères morts (prêté aux religieux). Les confrères de la cathédrale protestent qu'ils ne se sont jamais appropriés ces bijoux<sup>114</sup>.

Ce procès qui se déroule en 1490 et 1491, prouve que la cohabitation a été très temporaire et que la confrérie de l'Assomption s'est réinstallée rapidement à la Daurade : dès le début de 1492, un arrêt du Parlement impose une alternance en ce qui concerne les représentations de l'Assomption, qui se feront désormais à la Daurade et à Saint-Étienne, un an sur deux<sup>115</sup>. La confrérie de la cathédrale est obligée quelques mois plus tard, en novembre, de restituer certains objets de culte, dont une croix d'argent à celle de la Daurade<sup>116</sup>. L'arrêt du Parlement est succinct mais un autre petit cahier de la liasse 102H 73 donne un plus grand nombre d'informations<sup>117</sup> : on y rappelle le procès mentionné plus haut, au cours duquel l'Assomption de la Daurade a réclamé divers bijoux (dont la liste est un peu différente) soit une croix d'argent, une verge d'argent, un drap de satin cramoisi brodé de lys et de soleils d'or, l'étui de cuir dans lequel il était conservé, ainsi qu'un bassin de quête. Ces objets ont été mis « dans la main du roi ». Un huissier s'est déplacé à plusieurs reprises, notamment le 5 décembre 1492. À ce moment-là les objets réclamés avaient été entreposés à la Dalbade où on les retrouve dans la sacristie ; ils sont restitués à un moine du monastère et aux bayles de la confrérie de l'Assomption de la Daurade ; mais une contestation s'élève alors à propos des statuts écrits sur parchemin et qui sont manquants ; l'huissier va trouver l'un des régents de la confrérie de l'Assomption de Saint-Étienne qui nie les avoir eus ; la contestation porte aussi sur l'argent des quêtes qui devait se trouver dans la même boîte que les statuts ; l'huissier poursuit sa tournée des anciens régents de la confrérie à Saint-Étienne qui affirment n'avoir pas vu ces statuts depuis quatre ans ! L'huissier s'étant rendu à la cathédrale finit par récupérer les documents (mais il s'agit d'un exemplaire en papier et non en parchemin) et la boîte... mais pas l'argent. Personne ne semble se souvenir du montant de la somme mais les parties finissent par transiger à 2 francs et 16 sous.

À partir de ce moment-là le conflit paraît réglé et les deux confréries fonctionnent chacune dans leur établissement en organisant la représentation un an sur deux.

### *La vie de la confrérie au XVI<sup>e</sup> siècle*

D'après l'abbé Célestin Douais, une restauration de la confrérie de l'Assomption a eu lieu à la Daurade une dizaine d'années après. L'érudit toulousain a montré, lors de la séance de la Société archéologique du Midi de la France du 22 décembre 1891, une peinture sur parchemin représentant l'Assomption de la Daurade : la Vierge est portée au ciel par des anges au milieu des nuages, vers Dieu le Père. Au bas du document on voit les armes de l'archevêque Jean d'Orléans, du pape Jules II et de la Daurade ; une inscription en langue romane indique que cette peinture fut réalisée à l'occasion de la « réformation » des statuts de la confrérie<sup>118</sup>. Malheureusement, ce document n'a pas été retrouvé, mais le renouvellement des statuts assorti de l'octroi d'indulgences en 1504 est confirmé par les inventaires<sup>119</sup>.

On sait peu de choses pour la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. La confrérie fonctionne cependant : le registre qui regroupe les « Instruments appartenant à la confrérie de ND de l'Assomption » comprend surtout des lausimes, des baux « à nouveaux fiefs » et des testaments ; on y glane cependant quelques informations d'un autre genre : en 1504, les confrères sollicitent l'autorisation de porter le surplis lorsqu'ils se réunissent pour prendre des décisions, en se référant aux statuts récents ; en 1507, un nouveau confrère est condamné pour avoir manqué à ses engagements<sup>120</sup>. D'autres liasses

114. AD Haute-Garonne, 102H 73, pièce n° 8, cahier. La pièce n° 10, un grand parchemin non daté mais rédigé vers 1492, affirme que la confrérie de la Daurade a été créée depuis plus de 500 ans (!) et qu'elle a fait réaliser des édifices et des peintures dorées de personnages montrant l'histoire et la forme du Montement.

115. AD Haute-Garonne, Parlement, reg. 1B 8, f° 289 r-v.

116. AD Haute-Garonne, Parlement, reg. 1B 9, f° 7v -8 (27 novembre 1492).

117. AD Haute-Garonne, 102H 73, pièce n° 1, cahier, 6 p. Cette affaire occupe également plusieurs documents de la liasse 1E 993, pièces n° 3, 4, 5.

118. Célestin DOUAIS, « séance du 22 décembre 1891 », *BSAMF*, 1892, série in-8°, n° 10, p. 27-28 ; Lors de cette séance l'abbé Douais montre également la photographie d'une étoffe du XVIII<sup>e</sup> siècle avec une image de la Vierge Noire différente de celle du XIX<sup>e</sup>. Les photographies sont de Félix Regnault, membre de la SAMF. C. DOUAIS, *Assomption St-Et...*, p. 8 affirme que cette peinture est le folio liminaire du registre de la confrérie et donne le texte de l'inscription en l'honneur de Marie, ce que reprend MESURET, *Évocation...*, p. 393 qui indique « d'azur au coq au naturel » pour les armes de la Daurade.

119. AD Haute-Garonne, 102H 73, n° 15 et 102H 136, f° 4v.

120. AD Haute-Garonne, 1J 30, f° 1 et 2.

fournissent des informations occasionnelles : en 1538, une enquête a lieu à propos du testament de F. Bonnet, un prêtre de la Daurade qui a une grande dévotion pour la confrérie de l'Assomption qu'il a chargée d'organiser sa sépulture et de célébrer des messes. Il lui fait don de nombreux biens meubles et immeubles<sup>121</sup>.

Les archives de la confrérie s'étoffent en fin de XVI<sup>e</sup> siècle. C'est ainsi que le *Livre de la Table Notre-Dame de l'Assomption* contient les recettes de 1567 à 1585 et fournit le détail des revenus des quêtes du bassin, des legs, des amendes pour fautes, des cotisations, des « entrées », des parades liées aux sépultures etc. Dans l'année 1567-1568, la confrérie doit connaître des difficultés car, à la suite d'une délibération du conseil, des objets ont été vendus « pour soutenir aux affaires de la Table » : il s'agit de divers éléments retirés des patenôtres de corail, notamment les parties métalliques en argent, ainsi que de quelques tissus de velours et de damas et de plusieurs linceuls et suaires<sup>122</sup>. Ces reventes sont très certainement liées à l'épisode fâcheux survenu le 15 août précédent et dont nous parlons plus loin. En 1577 un conseil de seize membres composé de quatre ecclésiastiques, quatre gens de robe, quatre marchands et quatre artisans, est nommé pour régler les affaires. Cet acte n'est connu que par une notice d'inventaire et précise qu'on ne vendra pas les « joyaux » donnés devant l'image de Notre-Dame<sup>123</sup>. Enfin, un petit cahier de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, intitulé *Mémoires de ce qui a été délibéré par le conseil de la confrérie de l'Assomption de la Daurade*, permet de suivre les problèmes quotidiens de la confrérie<sup>124</sup>.

### *Cérémonies organisées par la confrérie de l'Assomption*

La confrérie organisait chaque année la procession du 14 août, ainsi que les Montements qui avaient lieu le 15 août, un an sur deux, en alternance avec la cathédrale Saint-Étienne depuis 1492.

#### • *Les processions*

Dès la période médiévale, des désordres accompagnent les manifestations festives : un texte du Parlement en 1446 interdit les « jeux » où les habitants ont le visage couvert. Ils ne seront autorisés que « en l'église de la Daurade ou sur la place »<sup>125</sup>. Le Parlement intervient aussi en 1492<sup>126</sup> : les confrères, en effet, « vont par la ville déguisés en effigie de mauvais esprits ». Il leur est interdit d'aller « en habits dissimulés, déguisement et faux visages » et de procéder à des voies de fait et injures. L'usage des masques est donc prohibé. Cependant on en trouve encore la mention en fin de XVI<sup>e</sup> siècle : un confrère qui s'est masqué en carême-prenant et pour la procession du 14 août, a, par ailleurs, emprunté les « accoutrements » du prêtre qui « fait » le personnage de saint Jean l'Évangéliste<sup>127</sup>. Par la suite, on a peu de renseignements concrets sur les processions, mais un petit cahier de procédures de 1580 au sujet de contestations qui courent encore en 1588, nous apprend que François Becat, confrère depuis 1573 et élu surintendant en 1579 indique qu'il a employé de l'argent pour les « pennes de bois surdoré » qui furent mises sur « les corniches des pavillons » et qui ont été refaites à neuf<sup>128</sup>. Il semble que la procession organisée par la Daurade diffère de celle de Saint-Étienne au moins sur un point : la statue de la Vierge est portée debout dans le cortège de la Daurade alors qu'elle est couchée dans le cas de la cathédrale<sup>129</sup>.

En 1666, alors même que les vicaires de l'archevêque avaient interdit les Montements par une ordonnance synodale, l'archevêque octroie à la confrérie de la Daurade, le 9 août 1667, des articles d'application qui précisent que la procession

121. AD Haute-Garonne, 1E 994, parchemin.

122. AD Haute-Garonne, 1E 820, registre couvert de basane contenant les recettes de 1567 à 1585. f° 5. En 1580 le total se monte à 395 Livres 10 sous.

123. AD Haute-Garonne, 102H 138, f° 50.

124. AD Haute-Garonne, 1E 993, pièce n° 11.

125. Voir n. 109.

126. AD Haute-Garonne, Parlement, reg 1B 8, f° 289.

127. AD Haute-Garonne, Parlement, reg 1E 993, pièce n° 11, cahier.

128. AD Haute-Garonne, 1E 993, pièce n° 13.

129. Pierre SALIÈS, « Le Montement », *Archistra*, 1972, p. 53. L'auteur renvoie à AD Haute-Garonne, 4G, délibérations du chapitre, à 1E 873 et 3E 12595, ainsi qu'à 3E 12577, sans indiquer les folios.

du 14 août, elle, est bien maintenue chaque année, avec la possibilité pour les confrères qui portent et entourent l'image d'être revêtus du surplis ; on précise que : « lors de la procession du 14 août on portera la « grande image de VM toujours droite ». Pour la procession du jour de saint Roch qui était également organisée le 16 août par la Table de l'Assomption, les régents porteront « l'image d'argent »<sup>130</sup>. La confrérie possède donc, comme les autres confréries mariales, plusieurs statues de la Vierge. Malheureusement aucun inventaire n'a été conservé.

Les processions du 14 août continuent de faire l'objet de surveillance en 1691 : une ordonnance indique que lorsque les deux cortèges (celui de la cathédrale et celui de la Daurade) portant chacun leur statue se rencontrent, celles-ci se saluent par une inclinaison ; les statues « grandes et pesantes » obligent à s'arrêter ce qui est considéré comme un abus ; on ordonne donc, du moins à Saint-Étienne, d'utiliser une « petite statue d'argent » ce qui montre bien qu'il y avait aussi plusieurs statues mariales à la cathédrale<sup>131</sup>.

- *Le « Montement »*

Mais si la procession est maintenue, le « Montement » représenté le 15 août, lui, est supprimé par ordonnance synodale en 1666<sup>132</sup>. Il s'agit « d'abbouir pour jamais cette coutume peu édifiant de la faire monter par resort ni par machine à la vue du peuple qui tirent de là subject de mille irrévérances »<sup>133</sup>. Ce spectacle connaissait cependant un grand succès : Madame de Mondonville raconte que, lorsqu'elle était enfant, elle avait été tellement séduite qu'elle avait trouvé le moyen de « faire monter une image de la Sainte-Vierge », ornée des bijoux d'une de ses poupées, en construisant avec ses frères un petit oratoire<sup>134</sup>. Mais la représentation ne se déroulait pas toujours sans inconvénients : le 18 août 1567, le syndic du monastère s'en prend à Antoine Paucard, prêtre et syndic de l'Assomption, lui rappelant que lors de « l'histoire jouée par les confrères, une grande quantité de tables, de verrines, de ferrures, de portes et d'autres choses de grande valeur » ont été rompues. Pautard rétorque que cela tient à la négligence et à la *coulpe* des religieux qui avaient fermé les portes de l'église qu'ils auraient dû laisser ouvertes ; le peuple a donc fait des dégâts<sup>135</sup>. On peut imaginer que, tels des supporters furieux et frustrés d'être privés du spectacle, les fidèles sont entrés en force et ont tout cassé cette année-là !

L'interdiction de 1666, qui s'accompagne de celle de porter le surplis pour les laïcs, provoque des réactions dont on trouve la trace dans les délibérations de la confrérie de l'Assomption. Dès la fin de 1665, les confrères de Saint-Étienne sont informés que les vicaires généraux souhaitent la suppression de la cérémonie à cause des « distractions, irrévérances et autres accidents » qui se sont parfois produits à cette occasion. Les confrères estiment qu'il s'agit d'un prétexte lié à des questions financières (la ruine en est évoquée dès 1663) et que cette décision ne serait pas raisonnable car le Montement a lieu « depuis deux siècles ». Au cours des mois suivants, ils reconnaissent qu'il faudrait supprimer les abus, notamment le « tumulte » qui se produit pendant la messe à cause de l'affluence. Ils proposent des solutions : puisqu'il s'agit en fait de payer les prêtres prébendiers, on pourrait puiser dans le fonds des obits. Ils demandent de surseoir à la décision en attendant le retour de l'archevêque. Le 14 août, après avoir fait appel de l'ordonnance des vicaires généraux au Parlement, les confrères expriment le souhait de participer au moins le lendemain à la cérémonie de la Daurade. Les réunions regroupent alors, en plus des régents, des membres du Parlement et des capitouls. On ne sait ce qu'il est advenu le 15 août si ce n'est que le Montement n'a pas eu lieu à la cathédrale. En effet, dès le lendemain, les participants des réunions précédentes dénoncent les manœuvres des chanoines de la cathédrale qui ont empêché l'accès aux lieux où se déroulait la cérémonie. Il semble bien que la cause soit entendue. D'une manière surprenante, les régents de la confrérie laissent passer l'occasion de présenter leur requête à l'archevêque qui ne fait qu'un court séjour à Toulouse

130. AD Haute-Garonne, 102H 73, pièce 62 : articles d'application de l'interdiction des Montements.

131. E. MARTINAZZO, *La réforme catholique...*, p. 441 et 4G 18.

132. S. de PEYRONET, *Recueil des ordonnances synodales*, Toulouse, Colomès, 1669, p. 1354 : « ... le procureur fiscal de cet archevêché... nous a représenté que certaine représentation appelée du Montement de la très sainte Vierge dans le Ciel, qui est une cérémonie autrefois tolérée en cette ville pour certaines considérations, amuse et détourne les fidèles durant... la messe, donne une occasion profane de commettre plusieurs irrévérances, et cause une distraction continuelle au peuple qui accourt à l'église au jour et fête de l'Assomption Notre-Dame pour voir ce Montement. »

133. AD Haute-Garonne, 102H 73, n° 62.

134. P. SALIÉS, « Le Montement »..., p. 53-54.

135. AD Haute-Garonne, 102H 93, Livre Noir, f° 7r-v.

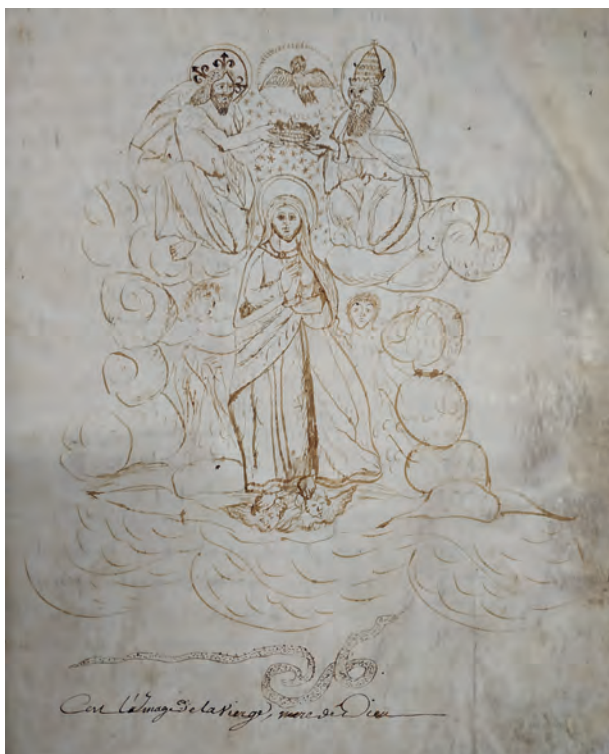


FIG. 12. DESSIN À LA PLUME REPRÉSENTANT L'ASSOMPTION DE LA VIERGE, AD Haute-Garonne, 1J 30, 2<sup>e</sup> feuillet. Cl. M. Fournié.

enfants habillés en anges qui, montée jusqu'à une certaine hauteur, est reçue par quelques hommes représentant parfois les trois personnes de la Trinité (cela se fit de la sorte il y a deux ou trois ans dans l'église de la Daurade) qui enfin la couronnent et se retirent, la laissant là pour trois ou quatre semaines »<sup>139</sup>. Un document plus ancien mentionne de plus la présence de jeunes filles figurant les sybilles<sup>140</sup>. Il faut tenir compte aussi des apôtres dont les « accoutrements » sont évoqués dans les archives de la confrérie. Un dessin à la plume contenu dans un registre de la Table de l'Assomption représente, non le Montement lui-même, mais sa phase finale, celle du couronnement de la Vierge par les trois personnes de la Trinité. Ce dessin anonyme date du XVI<sup>e</sup> siècle : il figure la Vierge comme une femme aux longs cheveux, portée dans des nuées par les anges ; le Père et le Fils tiennent la couronne au-dessus de laquelle vole la colombe du Saint-Esprit dans un ciel étoilé. Dieu le Père est coiffé d'une tiare, Jésus est barbu et son visage est entouré d'une auréole garnie de trois fleurs de lys. Un serpent est représenté sous les pieds de la Vierge<sup>141</sup> (fig. 12). Il est difficile de savoir si ce dessin est conforme au spectacle ; on ne sait pas non plus à quelle année précise il se rapporte. Il ne donne aucune indication permettant de localiser la cérémonie dans l'église. Godefroy non plus ne dit malheureusement pas où cela se passait, alors que l'endroit précis est bien connu à Saint-Étienne, mais son texte prouve que le dispositif du Montement était bien en place à la Daurade à l'époque où dom Lamothe s'emploie à nettoyer les mosaïques et à en donner la description.

136. Ce paragraphe résume les délibérations de la confrérie de l'Assomption à Saint-Étienne, AD Haute-Garonne, 1G 803, f<sup>o</sup> 85 à 96.

137. P. BARTHÈS, BM Toulouse, ms 995, p. 43. Le ms 995 est une copie fidèle de l'ouvrage de Barthès, réalisée au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle contient des éléments qui n'ont pas été publiés dans Lamouzèle.

138. F. MASSIP, donne de nombreux exemples des interdictions intervenues entre la fin du XVI<sup>e</sup> et la fin du XVII<sup>e</sup> siècles, en raison des bouffonneries et des diableries qui déchaînaient l'hilarité des spectateurs.

139. L. GODEFROY, *Relation d'un voyage...*, BnF, ms 2759, f<sup>o</sup> 247. R. MESURET, *Évocation...*, p. 393 publie ce texte mais sans la précision sur la Daurade.

140. P. SALIÈS, « Le Montement »..., p. 54, s'appuie sur le registre BB 53 des AM Toulouse.

141. AD Haute-Garonne, 1J 30, deuxième feuillet non folioté.

car... ils sont absents à ce moment-là<sup>136</sup> ! La représentation de l'Assomption de la Vierge est donc définitivement supprimée à la cathédrale de Toulouse. On n'en a plus de mention par la suite, si ce n'est un épisode curieux : Pierre Barthès mentionne le rétablissement de la fête en 1739, les chanoines renouvellent les « anciennes réjouissances ». La tour de l'église Saint-Étienne est alors illuminée ; un feu d'artifice est tiré sur la place. Sur une estrade, sortait une tour surmontée de créneaux « qui faisait allusion à la tour de David... qu'on applique à la sainte Vierge ». Une fontaine de feu « fit merveille »<sup>137</sup>. On le voit, la cérémonie n'a plus grand-chose à voir avec un Montement. On sait cependant que, dans d'autres villes, les représentations ont continué après les interdictions épiscopales<sup>138</sup>. À Toulouse, la suppression a concerné rapidement la Daurade comme en témoignent les articles d'application de 1667.

Que sait-on de la mise en scène du Montement de la Vierge à la Daurade ? Léon Godefroy qui avait assisté à la cérémonie entre 1634 et 1638 la décrit ainsi : « Tous les ans au jour de l'Assomption on représente alternativement en l'une de ces deux églises de Saint-Étienne et de la Daurade l'Assomption de Notre-Dame dans le ciel. Cela se fait pendant une grand-messe qu'on célèbre en musique, la meilleure qu'on puisse avoir. Alors le peuple y vient en foule non tant par dévotion que par curiosité de voir monter tout doucement et quasi imperceptiblement par des ressorts une statue de la Vierge autour de laquelle sont quelques

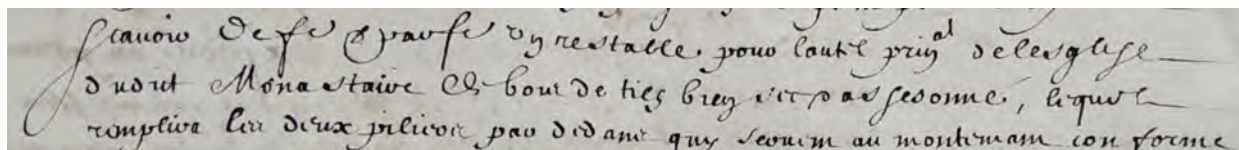


FIG. 13. CONTRAT DU RETABLE DE FONTAN 1640, détail, AD Haute-Garonne, 102H 94, f° 281. Cl. M. Fournié.

Un seul texte des archives de la Daurade fournit une piste pour répondre à la question de l'emplacement du Montement et cela de manière tout-à-fait collatérale. En 1640 le prieur du monastère passe contrat avec le sculpteur Guillaume Fontan, pour le retable de l'autel majeur (celui de la Vierge Noire donc) ; il stipule que ce retable doit se situer entre les piliers qui servent au Montement : « Scavoir de faire et parfaire un retable pour l'autel principal de l'église du dit monastère de bois de tilleul bien sec et assesonné, lequel remplira les deux piliers par dedans qui servent au montement... »<sup>142</sup> (fig. 13).

Ce texte conduit à placer le dispositif utilisé pour les Montements en hauteur au-dessus du grand autel et reposant sur des piliers. Arrêtons-nous sur la description du retable : en dehors de la niche centrale réservée à la Vierge, on mentionne les « deux niches qui sont aux costés du corps du mitan ». Le sculpteur doit réaliser « telles » figures qui lui seront spécifiées. En 1644, le bail à dorer le retable précise que les deux « figures » de saint Benoît et sainte Scolastique « sont dans les deux autres corps joignant la niche de la Vierge, comme aussi les deux tabernacles qui sont aux côtés dudit autel »<sup>143</sup>. Il semble donc qu'il s'agisse d'un de ces grands retables architecturés à volets, avec une niche centrale pour la statue de la Vierge, entourée de niches latérales avec Benoît et Scolastique<sup>144</sup>. La niche préexistante où la Vierge Noire était exposée, ce dispositif que dom Lamothe appelle la « pyramide » de la Vierge, a été conservée et englobée dans l'ensemble puisqu'on ne réalise pas une nouvelle statue mariale comme nous l'avons vu plus haut. Fontan est donc seulement chargé de confectionner les panneaux latéraux et de modifier les parties sommitales par rapport au dessin qu'il a fourni : il faut en effet qu'il place un crucifix à la place de Dieu le Père. Le contrat de 1640 est bref et peu explicite. Il ne donne pas les dimensions du retable et renvoie à un dessin que nous ne possédons pas.

Ce qui importe pour notre propos, c'est que le retable, posé sur l'autel majeur, était flanqué de piliers servant au Montement. Ces derniers devaient supporter une plate-forme ou une tribune qui permettait de recevoir, non seulement la statue de la Vierge de l'Assomption entourée d'anges, mais également d'autres personnages comme le dit Léon Godefroy. Ce dernier précise d'ailleurs qu'on laissait la statue mariale exposée pendant plusieurs semaines. Il y avait donc certainement au moins quatre piliers entourant le grand autel. La machinerie nécessaire au Montement était vraisemblablement encombrante, les textes font allusion aux « ressorts ». Nous n'en avons pas de description, aucun prix-fait n'ayant été retrouvé. On peut toutefois se référer aux dispositifs connus fonctionnant à l'époque moderne, tant dans les régions du Nord<sup>145</sup> que dans les églises méridionales. Françoise Bagnérès a présenté et décrit ces derniers (Rabastens, Castelnau-de-Montmirail, Grenade et Saint-Étienne de Toulouse)<sup>146</sup> : à Rabastens, une roue de plus de cinq mètres de diamètre et supportant des sièges pour des enfants-anges tournait autour d'un soleil, une autre roue tournait en sens inverse. L'ensemble était mu par une vis sans fin dotée d'engrenages. À Castelnau-de-Montmirail, le décor du théâtre religieux était organisé en trois galeries de bois pourvues de rambardes et obturait tout le chœur de l'église. Mais le dispositif le plus intéressant pour notre propos est celui de la cathédrale Saint-Étienne ; on peut supposer, en effet, qu'il y avait une certaine parenté entre les deux Montements toulousains, bien que la disposition des lieux soit différente. À la cathédrale, l'autel de paroisse dédié à la Vierge et adossé au mur de la nef, était enchâssé dans le retable que Nicolas Bachelier avait réalisé en 1532<sup>147</sup>. Cette sculpture monumentale se déployait sur deux étages superposés ; la mort de la

142. AD Haute-Garonne, 102H 94, f° 281 ; « assesonné » signifie : arrivé à maturité.

143. AD Haute-Garonne, 102H 94, f° 309.

144. E. MARTINAZZO, *La réforme catholique...*, p. 361 et E. MARTINAZZO, *Toulouse...*, p. 209-210, souligne le goût de la région toulousaine pour les retables architecturés à niche. Les statues qui les ornaient étaient fréquemment en ronde-bosse car il était possible de les détacher pour les transporter lors de processions ou de cérémonies...

145. F. MASSIP, *Le drame...*, décrit la mise en scène de Dieppe où la statue de la Vierge était articulée et celle de Cherbourg où on utilisait des automates. Partout, statues et personnages étaient hissés jusque sous les voûtes.

146. F. BAGNÉRIS, « Mise en scène et architectures liées à l'Assomption dans le Sud-Ouest (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) », *De la création à la restauration. Travaux offerts à Marcel Durliat*, 1992, p. 555-571. Le paragraphe suivant s'appuie sur cet article.

147. Un lavis de B. Benazet, *Intérieur de Saint-Etienne en 1791*, conservé au Musée des Toulousains de Toulouse, permet de voir cet



Vierge, entourée par les douze apôtres, était représentée au bas de l'œuvre. Au deuxième niveau trônait la statue d'une Vierge assise, tenant l'Enfant sur ses genoux. Le troisième niveau, susceptible de supporter autel et chapelle, était entouré d'une corniche. Cet étage ayant été détruit par l'incendie de 1609, des travaux très importants de réfection ont été confiés à l'architecte Pierre Levesville ; il y a fait aménager une chapelle du Montement, son autel et sa sacristie, ainsi qu'une petite salle appelée « Paradis », située à un niveau encore supérieur<sup>148</sup>. Les cérémonies du 15 août 1614 approchant, un maître-menuisier, Louis Uchoin, a mis en place la machinerie nécessaire à la représentation de l'Assomption. Il a fait édifier, au niveau du Paradis, un plancher où arrivaient depuis le troisième niveau deux rails de sapin, renforcés de bois de chêne ainsi que de pièces de fer, et longs de plus de 14 mètres. Une « pièce de bois ronde », un treuil donc, permettait d'enrouler une longue corde qui servait à hisser la statue de la Vierge de l'Assomption. Il était alors possible de la récupérer au niveau supérieur, de l'y laisser exposée pendant quelque temps, puis de l'escamoter dans la chapelle du Paradis. La machinerie du « Montement » était fixée en avant et au-dessus du retable de paroisse ; grâce aux rails et aux poulies et elle pouvait élever la statue jusqu'à une grande hauteur. On démontait vraisemblablement le mécanisme à la fin des festivités de l'Assomption afin de pouvoir célébrer les offices à l'autel de paroisse.

De manière un peu comparable, la cérémonie du Montement à la Daurade se déroulait probablement au-devant et au-dessus de l'autel-majeur sur une structure reposant sur les piliers latéraux. La plate-forme qui la surmontait pouvait recevoir les personnages qui couronnaient la Vierge, ainsi que la lourde statue qui y restait ensuite pendant quelques semaines. Le mécanisme permettant de la hisser devait se fixer à ces piliers, en avant de l'autel de la Vierge Noire, comme c'était le cas à Saint-Étienne. Même si l'ensemble était imposant, le dispositif était en partie démontable, notamment en ce qui concerne la machinerie qui ne servait, de toute manière, qu'un an sur deux ; cela expliquerait que dom Lamothe ne la décrive pas en 1633, à moins qu'il n'y soit indifférent. Notons enfin que, même si la tribune destinée au Montement se trouve au-dessus de l'autel de la Vierge Noire, ce n'est pas cette statue qui est élevée, mais bien celle de la confrérie de l'Assomption.

Il faut bien reconnaître le caractère hypothétique de la reconstitution qui vient d'être proposée et qui repose sur un seul fragment de texte. On ne peut que regretter l'absence de documents plus précis (prix-fait du mécanisme, dépenses pour travaux etc.) ; il est d'ailleurs possible qu'ils aient été détruits dès lors que le spectacle a été interdit. Espérons néanmoins que les futurs chercheurs en retrouvent la trace. On ne peut écarter totalement une autre hypothèse selon laquelle le Montement s'effectuerait devant la chapelle de l'Assomption. La confrérie s'occupait de la cérémonie et disposait, en effet, d'une chapelle propre.

### *La chapelle de l'Assomption*

Le conflit de la confrérie de l'Assomption de la Daurade avec la cathédrale autour de 1490 ne donne pas de description de la chapelle. Il faut glaner les renseignements dans divers documents : dans l'une des contestations liées au différend qui a opposé les deux confréries entre 1487 et 1492, on mentionne que le résidu de certains revenus a été employé pour réparer les *baletz* (galeries) du « Paradis » de la Daurade qui allèrent tous par terre, tant en *potz* (planches de bois) qu'en *reyes* (grilles) de fer<sup>149</sup>. Cela suffit à imaginer une chapelle en hauteur pourvue de balustrades. On retrouve la chapelle mentionnée en 1562 où un acte est rédigé « dans la chambre appelée *arboult* sur la chapelle de la dévote confrérie de l'Assomption »<sup>150</sup>. À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, plusieurs actes précisent que cette confrérie disposait d'une chapelle basse et d'une chapelle haute et voûtée appelée « Paradis ». En 1580 on envisage de faire édifier une porte sur l'escalier qui y conduit afin que personne ne puisse monter sans l'autorisation du régent. On suspendait à la voûte de cette chapelle les documents de parchemin où étaient inscrites les fondations de services religieux. On y enchaînait le livre des messes, on

---

ensemble monumental. À cette date-là, la partie sommitale du retable de Bachelier, détruite par l'incendie de 1609, a reçu des modifications. Le Montement ayant pris fin en 1666, une sculpture de substitution représentant l'Assomption a été réalisée. L'eau-forte de Grangeron en 1743, en donne un témoignage éloigné.

148. On obtient ainsi la superposition de trois autels que décrit l'abbé Auguste, « Gabriel de Ciron et Madame de Mondonville », *Revue historique de Toulouse*, 1919, p. 26 à 28.

149. AD Haute-Garonne, 102H 73, cahier n° 8, p. 6.

150. AD Haute-Garonne, 1J 30, f° 48.

y déposait les « vœux » laissés par les fidèles ; il y avait aussi un coffre contenant des vêtements pour les processions. Des cahiers et des registres dans lesquels on notait dettes et amendes pour fautes y étaient également conservés.

Cette salle supérieure permettait des réunions : en 1580 les régents y sont assis dans des « chaires » de cuir noir<sup>151</sup>. On y discutait des affaires de la confrérie : en 1577 un conseil de 16 membres décide de ne pas vendre les bijoux donnés devant l'image de Notre-Dame (de l'Assomption)<sup>152</sup>. Les fautes y étaient examinées : Dominique de Laborde, prêtre et confrère, du temps où il était mande (1578), a été négligent au point de laisser pourrir les casaques bleues dont sont revêtues les femmes qui portent les flambeaux dans les cortèges. Il est contraint de payer le dommage. Pierre Dufil, un autre mande (1582), s'est masqué pendant le carême et lors de la procession du 14 août, a emprunté les « accoutrements » du prêtre qui joue le rôle de saint Jean l'Évangéliste. On fait encore allusion à cette salle haute en 1653 : une rente est constituée pour la confrérie de l'Assomption dans la salle de la voûte de l'église Notre-Dame<sup>153</sup>.

Les messes basses que la confrérie était tenue de faire dire étaient célébrées dans la chapelle basse comme dans la chapelle haute. Un retable ornait la chapelle basse. En 1656, les régents en commandent un nouveau dont nous parlerons plus loin.

Où était située cette chapelle ? Les documents précédemment évoqués ne fournissent aucune localisation précise. Il faut donc, une fois de plus chercher des indices indirects. Les inventaires du XVII<sup>e</sup> siècle donnent l'analyse de deux documents intéressants. Dans une transaction datée de 1585, les « seigneurs » de la paroisse consentent à ce que les bayles de l'Assomption tirent des revenus de l'arrentement de la place proche de la chapelle<sup>154</sup>. S'il s'agit de l'ancienne place de la Daurade, la chapelle se trouverait donc dans le secteur du clocher. Par ailleurs, en 1617, les régents demandent la permission d'enfoncer de deux pans la muraille de la chapelle du Montement afin d'y bâtir un autel de pierre<sup>155</sup>. Il faut donc que la chapelle soit adossée à un mur suffisamment épais pour qu'on puisse le creuser. Cette opération d'agrandissement rappelle celle qui a été opérée pour la chapelle de la Conception en 1537. On serait donc tenté de situer la chapelle de l'Assomption dans la nef, près de celle de la Conception (fig. 11). Ainsi agrandie, elle est de dimensions suffisantes pour recevoir, elle aussi, un retable imposant.

Quelques décennies plus tard, en 1656, les régents de la confrérie sollicitent pour leur chapelle propre le sculpteur Legoust afin qu'il confectionne un retable de grande dimension placé sur un socle. Cette commande onéreuse (360 livres) prouve que la confrérie ne s'attendait pas à une interdiction du drame liturgique dix ans plus tard. Au centre du retable on doit mettre « l'ancienne statue de la Vierge »<sup>156</sup>. L'œuvre sculptée mesure 2,50 mètres de hauteur pour 2,25 mètres de largeur environ. Le retable est donc comparable à celui qui orne la chapelle de la Conception. Il doit être réalisé dans du bois de tilleul et doit reposer sur deux marchepieds de noyer. Deux anges en ronde-bosse tenant un bouquet d'une main, soutiennent un voile au-dessus de la Vierge. D'autres figures, colonnes, vases, feuillages et fruits sont prévus conformément au dessin présenté ; un petit siège placé sous la niche de la Vierge permettra de disposer le saint ciboire. C'est l'« ancienne » statue qui figurera au centre du retable. La confrérie de l'Assomption possédait donc, elle aussi, au moins deux statues : une « ancienne » et une plus récente qui servait probablement pour la cérémonie du Montement.

Malheureusement on ne dispose pas d'inventaire pour la confrérie de l'Assomption ; les archives subsistantes ne donnent aucun renseignement permettant de localiser la cérémonie du Montement. On aurait pu imaginer qu'elle se déroulait dans la nef devant la chapelle et que la statue était reçue puis exposée dans la salle voûtée appelée « Paradis », cette désignation laissant entrevoir un usage scénique mais en l'absence de tout élément allant dans ce sens, je continue à privilégier l'hypothèse d'une mise en scène organisée dans l'abside, une hypothèse qui sera peut-être démentie dans l'avenir...

151. Ces renseignements figurent dans la liasse 1 E 993, cahier n° 11.

152. AD Haute-Garonne, 102H 138, *Inventaire*, f° 50. Il s'agit évidemment de la Vierge de l'Assomption.

153. AD Haute-Garonne, 102 H 95, f° 7.

154. AD Haute-Garonne, 102H 137, cahier 2, p. 9 et 102H 138, f° 50v.

155. AD Haute-Garonne, 102H 137, liasse 4, cahier 2, f° 5-6 et 102H 138, f° 50.

156. AD Haute-Garonne, 3E 3566, f° 297v-299. Ce document est utilisé par Lescouzères qui pense que la statue de la Vierge placée au centre de ce retable est celle de la Vierge Noire. C'est inexact puisque cette dernière orne le retable de l'autel majeur.

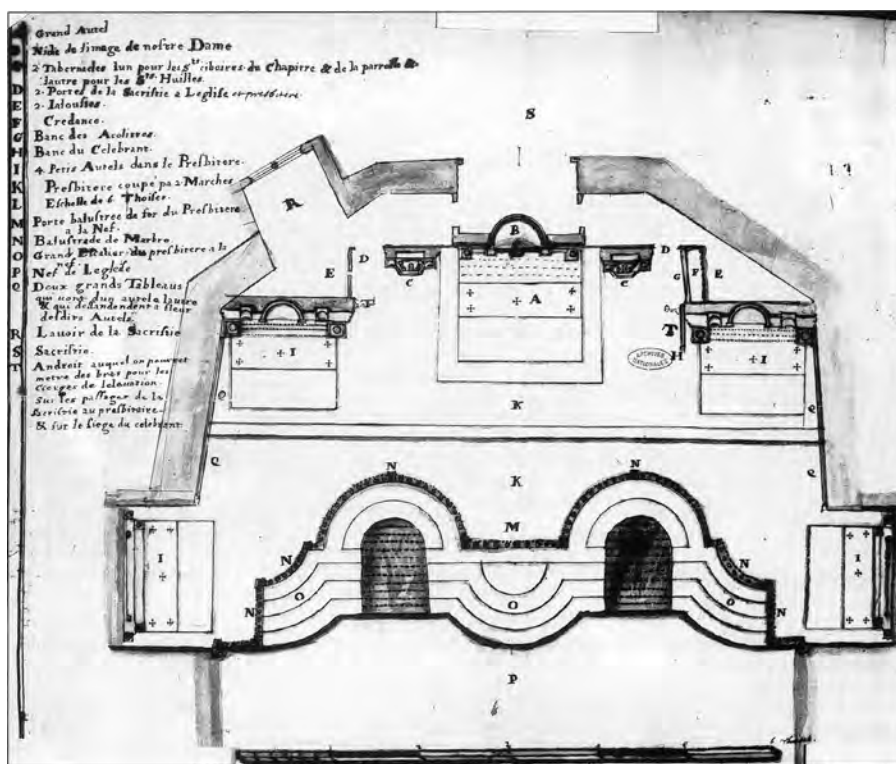


FIG. 14. PLAN DU SANCTUAIRE VERS 1640, Paris, AN, N 111 Haute-Garonne. Extrait de *Quitterie Cazes*, *L'ancienne église Sainte-Marie de la Daurade à Toulouse*, Musée Saint-Raymond, Toulouse (s.d.), p. 42. Cl. E. Paulet.

### *Les modifications de l'aménagement du presbytère après 1666*

La suppression des Montements en 1666 a généré à la Daurade une série de réaménagements d'autant plus nécessaires qu'elle n'a pas été acceptée de bon cœur. Une petite satisfaction a été d'emblée accordée aux confrères dès 1667 : ils ont obtenu l'autorisation, l'année de leur tour (soit un an sur deux), de placer la statue de la Vierge « au plus haut de l'autel, le soir auparavant quand le peuple s'est retiré et que les portes sont fermées »<sup>157</sup> ; il s'agit donc d'une sorte de compensation qui permet de placer en hauteur au-dessus de l'autel de l'Assomption la statue mariale qui servait précédemment pour le Montement. Mais il est probable qu'on a démonté définitivement les structures qui étaient utilisées pour l'Assomption, notamment les piliers (et donc la tribune) qui entouraient le retable de l'autel majeur, ce qui a dégagé de l'espace dans les années postérieures à 1666. Il est vraisemblable que les deux autels séparés situés aux extrémités du sanctuaire et dédiés à saint Benoît et à sainte Scolastique ont été réalisés dans la décennie suivante. En effet, le contrat conclu pour confectionner les retables qui doivent orner ces autels n'est passé qu'en 1681<sup>158</sup>.

La destruction des structures du Montement et la suppression de cette cérémonie si populaire a, par ailleurs, généré la réalisation d'une œuvre de compensation : le 10 novembre 1683, le peintre Jean Danvy est chargé de décorer le plafond de la voûte de l'abside d'une représentation majestueuse de l'Assomption de la Vierge. Il devra peindre « la voûte du presbytère de l'église... à prendre depuis l'arceau redoubleau en bas avec la corniche qui enceint ladite voûte, ensemble la frise qui est au-dessous de la corniche, dans laquelle il sera fait l'Assomption de la Vierge avec quelques anges qui la transportent au ciel où seront Dieu le Père, le Fils et le Saint Esprit sur des nuées, pour la recevoir dans une clarté entourée de diverses nuées tenant le fond de ladite voûte où seront divers anges et chérubins pour emplir ladite voûte à diverses distances, jetant quelques fleurs en bas, et au-dessous de la sainte Vierge sera un sépulcre avec les douze apôtres

157. AD Haute-Garonne, 102H 73, pièce 62 : articles d'application de l'interdiction des Montements.

158. Q. CAZES, p. 44 et AD Haute-Garonne, 102H 95, n° 192-193.

aux environs dans un paysage ». Le contrat rappelle aussi l'intervention d'un autre peintre, Jean Saint Jeannet, qui doit achever le travail déjà commencé, soit « peindre le grand arc doubleau avec les onze niches qui sont au-dessous de la corniche et les six qui sont en bas proches le grand autel, des figures à l'huile telles que lesdits pères lui désigneront et au-dessous de celles d'en bas, il sera tenu de peindre les ornements ou membres et, au-dessus du grand autel il peindra un surciel... et lesdits pères s'obligent de faire et disposer les niches prêtes à être peintes et, comme à côté des niches il y a des colonnes, ledit sieur Jeannet sera tenu de les peindre de couleur de marbre... »<sup>159</sup>. D'autres travaux sont entrepris dans le secteur de l'abside en 1672 pour agrandir et doubler la sacristie<sup>160</sup>.

Ces différentes opérations me conduisent à penser que le projet de réaménagement de l'abside présenté par un croquis conservé aux Archives nationales, croquis non daté mais que l'on estimait confectionné vers 1640<sup>161</sup>, est en fait postérieur à 1666 et aux démolitions du Montement. Le plan des Archives nationales ainsi que le schéma de restitution de l'intérieur de l'abside par Jean-Louis Rebière (fig. 14 et fig. 15) me paraissent donc se rapporter à la décennie 1670-80, plutôt qu'aux environs de 1640.

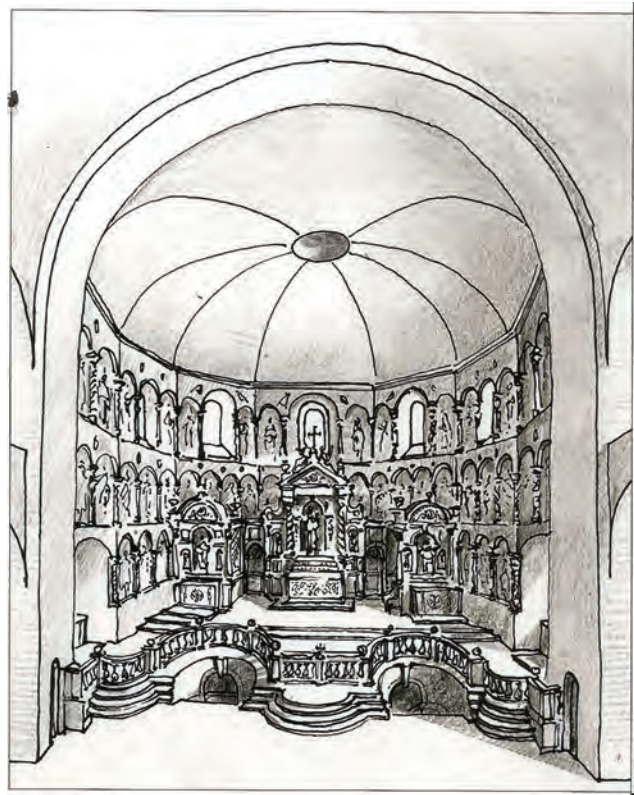


FIG. 15. RESTITUTION DU SANCTUAIRE à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle par J.-L. Rebière. *Extrait de Quitterie Cazes, L'ancienne église Sainte-Marie de la Daurade à Toulouse, Musée Saint-Raymond, Toulouse (s.d.), p. 43.*

En conclusion, les mauristes ont repris la main sur le bas de l'église dès leur installation. Dans un premier temps entre 1627 et 1635, ils nettoient les mosaïques et font réparer le pavement derrière l'autel de la Vierge Noire ; puis ils envisagent une rénovation de la présentation de ce dernier. Ils font confectionner un grand retable par Guillaume Fontan sans toucher au dispositif le plus sacré, celui de la « pyramide » de la Vierge. Le retable consiste donc en une adjonction de panneaux latéraux dédiés à Benoît et Scholastique et en une modification des parties sommitales. L'œuvre est en cours d'achèvement en 1644-1645 puisqu'on dore les panneaux latéraux dédiés à Benoît et Scholastique. À ce moment-là, les structures (piliers et tribune) qui servent au Montement et qui flanquent l'autel majeur sont encore en place puisque le spectacle de l'Assomption est représenté jusqu'en 1666. La confrérie de l'Assomption qui a commandé un grand retable pour sa propre chapelle dix ans auparavant, en 1656, est toujours active. Après 1666, la brutale suppression de la cérémonie entraîne vraisemblablement le démontage définitif des structures du Montement. Dans la décennie qui suit, le réaménagement de l'espace se poursuit et les mauristes font réaliser deux autels latéraux importants pour lesquels ils passent commande de deux retables ainsi que de deux grands tableaux en 1681. Le choix de Benoît, saint fondateur de l'ordre, et de sainte Scholastique, sa sœur, fondatrice de la branche féminine, n'est évidemment pas gratuit. Il marque une réappropriation matérielle et symbolique de l'espace puisque ces autels sont placés à l'entrée du *presbyterium*. Les mauristes ont ainsi réussi à éliminer la présence et l'intervention des laïcs de la confrérie du Montement, tout en gardant une trace de la dévotion à l'Assomption grâce aux peintures de la voûte qui sont réalisées en 1683 et qui célèbrent

159. AD Haute-Garonne, 102H 95, f° 237v-238. Les peintures avaient été confiées dès le mois d'août au peintre Jeannet qui avait commencé le travail et mis en place les échafaudages, avant de tout abandonner. Plusieurs pièces de procédure témoignent du mécontentement des religieux mais aussi des paroissiens qui se plaignent de ne pouvoir entendre les offices à cause de ces échafaudages, cf. AD Haute-Garonne, 102H 1, pièces 22 à 27.

160. AD Haute-Garonne, 102H 95, f° 110-111.

161. J. CAILLE, *Sainte-Marie...*, p. 63.

la gloire de la Vierge rejoignant les cieux en corps et en âme. L'agrandissement de la sacristie prouve l'intérêt qu'ils portent au culte rémunérateur de la Vierge Noire dont les processions climatiques, elles, se poursuivent. Malgré cette réappropriation, les mauristes n'ont toutefois pas pu exclure le curé et les paroissiens de l'abside comme le prouvent les conflits évoqués plus haut.

Au terme de cette étude, on constate que, si de nos jours le culte rendu à la Vierge Noire monopolise l'attention des fidèles, comme il a monopolisé celle des historiens, la basilique a été au Moyen Âge et aux Temps Modernes, un sanctuaire marial bien plus complexe. En dehors de l'exaltation de la Nativité de la mère de Jésus, deux autres dévotions majeures ont célébré sa Conception et son Assomption. Il reste d'ailleurs de cette pluralité des dévotions mariales, un écho contemporain dans les grands panneaux du chœur de l'église actuelle, peints par J. Roques en 1821. Dans l'ancienne Daurade, trois grandes confréries, celles de la Nativité, de la Conception et de l'Assomption ont animé la vie interne de l'église. Les cérémonies les plus marquantes se déroulaient à date fixe le 8 septembre pour la Nativité (processions), le 7 décembre pour la Conception (jeux et feux de joie) et les 14 et 15 août pour l'Assomption (processions et théâtre religieux). Les confréries possédaient chacune une ou plusieurs statues de la Vierge, en bois, en marbre ou en argent. Plusieurs d'entre elles étaient pourvues d'un vestiaire de robes et de manteaux de tissu précieux, de couronnes et de bijoux. Elles étaient sollicitées à différentes occasions cultuelles. Quant aux « Descentes » de la Vierge de la Nativité, elles intervenaient à des dates variables en fonction des calamités qui accablaient la ville. La statue ne paraît avoir acquis ses fonctions miraculeuses qu'à partir du second tiers du XVI<sup>e</sup> siècle ; miracles et teint foncé allant de pair, Marie est devenue Notre-Dame-la-Brune dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle, avant que ne s'impose ultérieurement la dénomination de Notre-Dame-la-Noire. Les processions de Notre-Dame-la-Brune mobilisaient la ville entière, les élites municipales et religieuses tout autant que le peuple qui n'hésitait pas à se mettre à genoux sur le passage du cortège. Elles ont cessé, sauf exception à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Quant aux « jeux » de l'Assomption, représentés un an sur deux à la Daurade, ils attiraient tout autant des fidèles souvent indisciplinés. La mise en scène du Montement était certainement l'un des éléments les plus spectaculaire du théâtre religieux. Il n'en reste plus trace de nos jours, ni à la Daurade, ni dans les autres sanctuaires mariaux décrits par Francesc Massip. Seule la représentation du *Misteri* d'Elche, classée au patrimoine immatériel par l'Unesco en 2001, peut encore nous en donner un aperçu.





**Jean-Charles BALT**

*ELIMBERRIS / AUGUSTA AUSCIORUM et la culture classique*

- 17 -

**Catherine VIERS**

*La fouille du site de Castel Biehl (Hautes-Pyrénées)*

- 45 -

**Gilles SÉRAPHIN**

*L'abbatiale de Souillac dans l'architecture romane d'Aquitaine*

- 61 -

**Céline LEDRU**

*Les éléments structurants des chapiteaux du deuxième atelier de la Daurade à Toulouse, proposition d'analyse*

- 87 -

**Emmanuel GARLAND**

*Le décor peint de l'église d'Éget, en vallée d'Aure*

- 103 -

**Hortense ROLLAND FABRE**

*Les châsses en bois peint en France méridionale (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*

- 127 -

**Bernard SOURNIA**

*Le rond-point picard & champenois de la cathédrale Sainte-Marie de Bayonne*

- 149 -

**Michelle FOURNIÉ**

*Dévotions mariales à la Daurade au Moyen Âge et dans les temps modernes : autels, chapelles, confréries et statues*

- 169 -

**Jean-Michel LASSURE**

*Pommevic (Tarn-et-Garonne), un lot de céramiques du XVII<sup>e</sup> siècle*

- 199 -

**Bernard SOURNIA**

*Réflexions sur la nef du Cardinal Godin aux Jacobins de Toulouse 1*

- 225 -

**Bernard SOURNIA**

*Réflexions sur la nef du Cardinal Godin aux Jacobins de Toulouse 2*

- 229 -

*Bulletin de l'année académique 2021-2022*

- 233 -